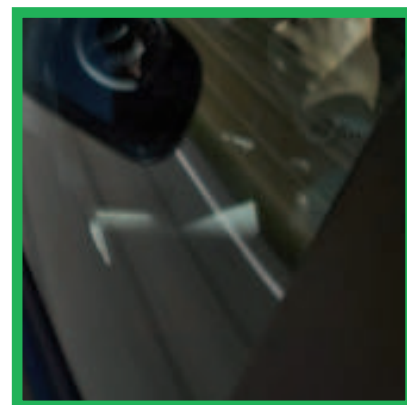
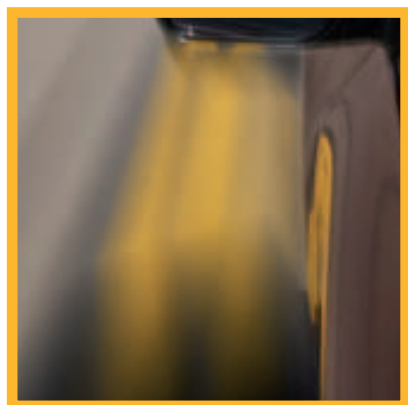
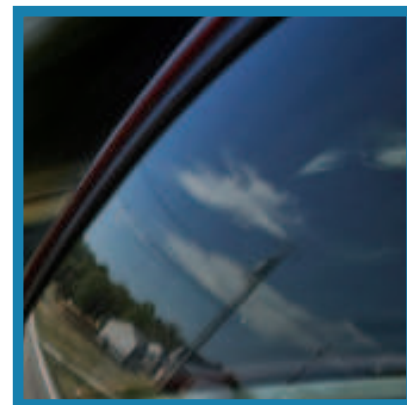


RAPPORT ANNUEL 2011



SOMMAIRE

Profil du groupe	3
Message du Président du Directoire.....	4
Administration, Direction et Contrôle	5
Panorama général	6
Rapport de gestion.....	8
Rapport du Conseil de Surveillance	20
Rapport sur le Contrôle interne et le Gouvernement d'entreprise.....	21
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du code du commerce	25

Groupe MGI COUTIER

Bilan consolidé	26
Compte de résultat consolidé	28
Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29
Tableau de flux de trésorerie consolidé	30
Variation des capitaux propres consolidés	31
Annexe aux comptes consolidés.....	32
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	49

MGI COUTIER

Bilan	50
Compte de résultat	52
Annexe aux comptes sociaux.....	53
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	60
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	61
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	62
Texte des résolutions proposées.....	68

PROFIL DU GROUPE

Le groupe MGI COUTIER est un équipementier automobile indépendant intervenant dans deux grandes familles de produits : le transfert de fluides et les mécanismes.

Présent industriellement dans quinze pays couvrant cinq continents, avec 35 sites de fabrication, il apporte à ses clients automobiles des solutions innovantes, fiables, à des prix compétitifs grâce à la compétence de ses 8.000 collaborateurs.

Le groupe MGI COUTIER conçoit, fabrique et vend des composants, sous-ensembles ou fonctions complètes.

Afin de mieux anticiper et servir plus efficacement les besoins de ses clients, il est organisé autour de sept Divisions dont six Divisions Produits :

- ✓ AVON AUTOMOTIVE
- ✓ ARTICULATIONS & DÉCOUPAGE
- ✓ ALIMENTATION CARBURANT
- ✓ MÉCATRONIC
- ✓ MOTEUR
- ✓ SYSTÈMES DE FERMETURE

et une Division dédiée aux activités deuxième monte.

Dix Directions Fonctionnelles assurent la cohérence des stratégies, des organisations et des systèmes sur l'ensemble du groupe ainsi que l'optimisation des ressources entre les entités opérationnelles.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Madame, Monsieur

L'année 2011 marque un tournant pour le groupe MGI COUTIER. Depuis des années, nous cherchions à réaliser une opération de croissance externe qui puisse réellement faire sens. La cible idéale devait nous permettre d'accroître notre base clients, de nous implanter sur de nouvelles zones géographiques et d'avoir des produits complémentaires aux nôtres. Le groupe AVON AUTOMOTIVE remplit tous ces critères et nous apporte également la maîtrise d'un nouveau métier (la transformation du caoutchouc). Désormais, le groupe MGI COUTIER dans sa nouvelle configuration fait partie des leaders mondiaux dans le domaine des Transferts de Fluides. Les clients, les salariés et les fournisseurs du nouvel ensemble ont été comme nous enthousiasmés par cette opération. Le processus d'intégration est en cours. Il prendra du temps car nous devons apprendre d'abord à découvrir AVON AUTOMOTIVE. Mais je suis très optimiste sur notre capacité à prendre le meilleur des deux groupes.

L'acquisition d'AVON AUTOMOTIVE ne doit pas nous faire oublier tout ce qui a été également fait pour préparer l'avenir. Je mentionnerai uniquement trois événements emblématiques. Tout d'abord, l'acquisition de la société DEPLANCHE FABRICATION nous permet d'intégrer une équipe particulièrement compétente dans le domaine de la conception et de la réalisation d'outillages d'injection plastique. Par cette opération, nous ajoutons une nouvelle compétence au groupe qui peut faire la différence par rapport à nos grands concurrents. Ensuite, la décision de relancer la construction d'un nouveau site industriel en Roumanie nous permettra de nous doter dès fin 2012 d'une base de production particulièrement bien placée en Europe Centrale, à proximité de plusieurs usines clients. Enfin, l'implantation en direct en Inde d'une activité dédiée aux pièces Moteur nous permettra de bénéficier du potentiel de croissance de ce pays dans le domaine automobile et de répondre aux attentes de plusieurs clients.

L'avenir n'est jamais acquis, notamment dans le secteur automobile. Mais je suis particulièrement confiant sur la capacité du groupe MGI COUTIER à saisir et transformer les opportunités qui se présenteront.

André COUTIER
Président du Directoire

ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE

Conseil de Surveillance

Monsieur Roger COUTIER Président
Monsieur Paul DEGUERRY Vice-Président
Monsieur Nicolas JOB
Monsieur Bertrand MILLET
Monsieur Jean-Claude SEVE
COUTIER JUNIOR
représentée par Madame Geneviève COUTIER

Directoire

Monsieur André COUTIER Président
Monsieur Mathieu COUTIER
Monsieur Henri TABORIN Vice-Président
Monsieur Jean-Louis THOMASSET Vice-Président

Equipe de Direction

Monsieur Philippe BILLEROT
Monsieur Alain COYAUD
Monsieur Frédéric DAGAULT
Monsieur Maxime DELORME
Monsieur Dominique GALUS
Monsieur Alain GIROUX
Monsieur Philippe JEAN
Monsieur David LETELLIER
Monsieur Philippe MAO
Monsieur Frédéric MARIER
Monsieur Lee RICHARDS
Monsieur Roger SANCHEZ
Monsieur Jean-François VILLANEAU

Commissaires aux Comptes

Titulaires :

- ✓ ORFIS BAKER TILLY
Madame Valérie MALNOY
149, Bd Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
Nommé à l'A.G.O. du 23 juin 2006
- ✓ MAZARS SA
Monsieur Alain CHAVANCE
P.A.E. Les Glaisins – 13, avenue du Pré Félin
74940 ANNECY-LE-VIEUX
Nommé à l'A.G.O. du 23 juin 2006

Suppléants :

- ✓ Monsieur Jean-Louis FLECHE
Nommé à l'A.G.O. du 23 juin 2006
- ✓ Monsieur Max DUMOULIN
69624 VILLEURBANNE Cedex
Nommé à l'A.G.O. du 23 juin 2006

Responsable de l'information

Monsieur André COUTIER - Tél. : 04.50.56.98.98

PANORAMA GÉNÉRAL

Etre un équipementier automobile et poids lourd proposant des produits performants, innovants et respectueux de l'environnement

Un « pure player » automobile

En relation directe avec les constructeurs automobiles et poids lourds, le groupe MGI COUTIER développe et offre un savoir-faire reconnu dans deux domaines d'expertise :

Le Transfert de fluides

Air moteur			Refroidissement
Carburants			Additifs de dépollution
Vapeurs d'huile			Liquide lave-glace
Air régulation T°			Dépression

Les Mécanismes

Serrures & Gâches			Arrêts de porte
Poignées			Charnières
Pédaliers			Trappes à carburant
Mécanismes de siège			Sous-capot

Le groupe est organisé en six Divisions Produits et une Division Marché (« AFTERMARKET ») entièrement dédiée aux activités après-vente constructeur ou indépendante. Cette organisation, mise en place en 1998, est totalement opérationnelle.

Transfert de fluides

AVON AUTOMOTIVE	ALIMENTATION CARBURANT	MOTEUR	MÉCATRONIC
CHIFFRE D'AFFAIRES			
36%	13%	12%	7%
PRODUITS PHARES			
Conduits d'air	Canalisations carburant	Conduits d'air	Systèmes de lavage (réservoirs, pompes, gicleurs, ...)
Tuyaux de refroidissement	Systèmes de dépollution	Répartiteurs	Filtres
Tuyaux Carburant et Pilotage	Circuits d'assistance freinage	Couvre-culasses	Additivition éco-fluides

Mécanismes

ARTICULATIONS & DÉCOUPAGE	SYSTÈMES DE FERMETURE
CHIFFRE D'AFFAIRES	
12%	12%
PRODUITS PHARES	
Charnières	Serrures & Gâches
Arrêts de porte	Poignées
Pédaliers	Mécanismes de sièges
	Trappes

Aftermarket

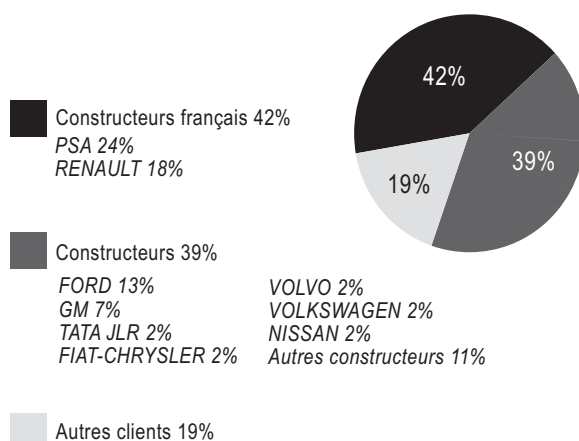
Rechange constructeur et indépendante
CHIFFRE D'AFFAIRES
4%

Divers

CHIFFRE D'AFFAIRES
4%

Alors que le chiffre d'affaires MGI COUTIER était essentiellement franco-français jusqu'au début de 1997, le groupe est aujourd'hui fortement internationalisé.

Répartition du chiffre d'affaires par clients au 31.12.2011



Des valeurs fortes et structurantes

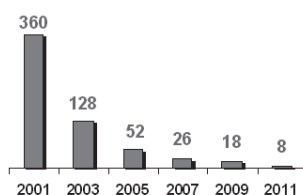
- ✓ **Une performance produit irréprochable** qui passe par la satisfaction en tous points de ses clients ainsi que la sécurisation et l'amélioration continue de ses productions.
- ✓ **Une gestion financière saine** basée notamment sur un endettement maîtrisé et complétée d'une information financière transparente.
- ✓ **Un actionnariat de référence** qui se caractérise par sa vision long terme. Près de 70% des actions du groupe sont détenus par la famille COUTIER qui mène depuis 1994 une politique volontariste de rachat.

Une stratégie à long terme construite autour de 5 axes

• Maintenir un niveau de qualité irréprochable

MGI COUTIER se fixe comme objectif de maintenir le niveau d'excellence. Pour cela il travaille continuellement à l'amélioration de ses processus et à l'obtention de l'entière satisfaction de ses clients. En 2011, avec 8 PPM, **le groupe atteint le meilleur résultat de son histoire et enregistre une progression de 98% en 10 ans.**

Evolution du niveau des PPM



• Etre LEAN

L'état d'esprit LEAN, MGI COUTIER s'attache depuis plusieurs années déjà à le développer : spécialisation par lignes de produits dès 1998, simplification de la structure juridique en 2000, hiérarchisation des innovations depuis 2006 jusqu'au lancement en 2008 du très « LEAN » slogan « 2S2F » (Simple, Solide, Fiable, Facile à réaliser).

Depuis 2010, le LEAN s'applique très concrètement sur l'ensemble des sites (chantiers 5S à NESLE, mise en place du KANBAN à VIGO, VSM à CHAMPFROMIER...) **tout en faisant l'objet d'un pilotage centralisé** (un leader LEAN sur chaque site, formations aux outils, élaboration des 10 principes « Être LEAN »).



• Innover et enrichir l'offre PRODUIT

L'année 2011 a de nouveau été riche en matière d'innovations. **Le groupe a déposé 16 nouveaux brevets**, ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne des dix dernières années.

• Produire le maximum de VALEUR AJOUTEE

Avec l'acquisition d'AVON AUTOMOTIVE, MGI COUTIER intègre de nouvelles technologies. Les canalisations caoutchoucs et silicones viennent renforcer **les 3 technologies de base du groupe : la transformation des polymères ou du métal et la gestion de l'électronique**. L'éventail des compétences du groupe dans ces domaines, combiné à une grande ouverture d'esprit en conception, donnent à MGI COUTIER la possibilité de proposer les solutions (produits ou process) les mieux adaptées tout en maximisant la valeur ajoutée.

• Investir à l'international

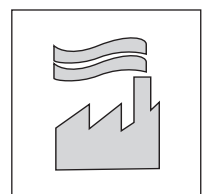
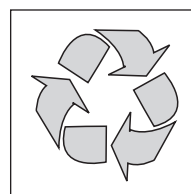
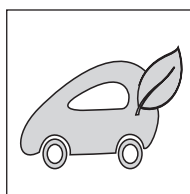
MGI COUTIER est présent dans 19 pays situés sur 5 continents. **Il compte 35 sites industriels et plus de 8000 salariés.**



Des réponses aux problématiques environnementales

MGI COUTIER propose à ses clients constructeurs **des solutions ou des concepts innovants** qui prennent en compte et apportent des réponses aux questionnements actuels sur l'environnement.

Enfin, les sites du groupe sont certifiés et mettent en application la norme de management environnemental **ISO 14001. Réduction des dépenses énergétiques, des rejets et des rebuts** sont au cœur des préoccupations de chacune de nos implantations.



RAPPORT DE GESTION

Présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 22 juin 2012

Commentaires & Faits marquants sur les comptes consolidés

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe MGI COUTIER ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'applications obligatoires sur la période. Ces textes n'ont aucun impact sur le résultat net et la position financière du groupe.

Une augmentation sensible de l'activité

Pour l'exercice 2011, le groupe MGI COUTIER a réalisé un chiffre d'affaires de 533,9 millions d'euros en augmentation de 30,1% par rapport à l'année précédente. A périmètre comparable, c'est-à-dire en intégrant le groupe AVON AUTOMOTIVE dès l'exercice 2010, la croissance de l'activité ressortirait à +6,6%.

Alors que le groupe MGI COUTIER était historiquement absent d'Amérique du Nord, l'acquisition d'AVON AUTOMOTIVE permet de réaliser désormais 22,9% de l'activité du nouvel ensemble sur ce continent (sur la base du proforma 12 mois). La part du chiffre d'affaires réalisé à partir de l'Europe Orientale augmente également fortement et représente désormais 11,8% de l'activité totale du groupe. AVON AUTOMOTIVE devient la première Division du groupe MGI COUTIER et représente 38,3% du chiffre d'affaires Produits et Fonctions (sur la base du proforma 12 mois). Les activités Transferts de Fluides représentent 71% du total groupe. La part des constructeurs étrangers passe de 22,5% de l'activité en 2010 à 39,2% en 2011 (sur la base du proforma 12 mois). Le nouvel ensemble réalise plus de 10 Millions d'euros de chiffre d'affaires annuel avec chacun des 7 constructeurs suivants : FORD, GENERAL MOTORS, NISSAN, TATA - JAGUAR LAND ROVER, FIAT - CHRYSLER, VOLVO TRUCKS et VOLKSWAGEN. Les constructeurs français qui représentaient 64,6% de l'activité en 2010 passent à 42% sur 2011. La part du chiffre d'affaires réalisé avec les équipementiers demeure contenue à 15,5%.

Les temps forts de l'exercice 2011

Sur l'exercice écoulé, les opérations significatives au niveau du périmètre ou de l'organisation sont les suivantes :

- ✓ Acquisition de la société DEPLANCHE FABRICATION ;
- ✓ Acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE ;
- ✓ Décision de relancer la construction d'un nouveau site en Roumanie qui sera opérationnel fin 2012 ;
- ✓ Décision de démarrer une activité Pièces Moteur en Inde au travers de l'entité MGI COUTIER ENGINEERING avec des premières livraisons prévues mi-2012 ;
- ✓ Démarrage d'une activité canalisation acier sur le site de Monteux (Vaucluse) afin de pouvoir répondre en interne aux besoins clients ;
- ✓ Acquisition d'un bâtiment industriel situé à Beaurepaire (Isère) qui remplacera le site que le groupe MGI COUTIER possède déjà dans cette commune ;
- ✓ Migration de l'ERP fin 2011 sur la totalité des sites du groupe qui utilisaient l'ancienne version.

L'amélioration de la rentabilité

Les chiffres-clés consolidés de l'exercice 2011 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.11 (12 mois)	31.12.10 (12 mois)
Chiffre d'affaires H.T.	533,9	410,5
Excédent brut d'exploitation	48,5	45,3
Résultat opérationnel courant	34,6	31,7
Résultat opérationnel	32,5	30,8
Résultat net part du groupe	24,2	22,0
Capacité d'autofinancement	39,2	34,2

La valeur ajoutée s'élève à 198,2 millions d'euros, en augmentation de 24,7% par rapport à l'exercice précédent. Ces chiffres reflètent directement les efforts réali-

sés pour réduire les prix d'achat, améliorer l'efficacité industrielle et réintégrer des productions précédemment sous-traitées. Le groupe a cependant été pénalisé sur l'exercice par l'augmentation de la plupart des matières premières utilisées.

Les impôts et taxes s'élèvent à 4,7 millions d'euros en augmentation de 1,3% sur l'exercice.

Les charges de personnel, y compris intérimaires & participation des salariés pour les entités françaises, s'élèvent à 145,0 millions d'euros, en augmentation de 33,0% par rapport à l'exercice précédent. L'intégration d'AVON AUTOMOTIVE entraîne une augmentation de la masse salariale, ses activités ayant traditionnellement une part main d'œuvre plus élevée que celle du périmètre historique MGI COUTIER.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 48,5 millions d'euros en augmentation de 7,0% par rapport à l'année précédente et représente 9,1% du chiffre d'affaires consolidé (11,0% en 2010). En valeur, il s'agit d'un record historique pour le groupe MGI COUTIER. L'intégration d'AVON AUTOMOTIVE a pénalisé l'excédent brut d'exploitation, la rentabilité de ce périmètre étant plus faible en 2011 que celle du périmètre historique MGI COUTIER.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 14,0 millions d'euros en augmentation de 6,5%. Le faible accroissement constaté malgré l'intégration d'AVON AUTOMOTIVE est imputable aux faibles investissements réalisés en 2010, 2009 et en 2008 par rapport à la moyenne historique du groupe.

Les dotations nettes aux provisions s'élèvent à (0,1) million d'euros contre 0,5 million d'euros en 2010 (reprises nettes).

Le résultat opérationnel courant s'élève à 34,6 millions d'euros en progression de 9,1% par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit du meilleur résultat opérationnel courant en valeur des quinze dernières années. Les filiales étrangères contribuent à hauteur de 20,4 millions d'euros au résultat opérationnel courant. Il s'agit d'un record historique. Toutes les entités affichent une rentabilité positive à l'exception de MGI COUTIER ARGENTINA, AVON POLYMERES FRANCE et INDUSTRIAL FLEXO.

Les autres revenus et charges diverses s'élèvent à -2,1 millions d'euros contre -0,9 million d'euros sur l'exercice précédent. Sur l'exercice écoulé, ils intègrent notamment 0,6 million d'euros de coûts de restructuration sur le périmètre France et un litige fiscal avec l'administration brésilienne sur des taxes autres que l'impôt sur les bénéfices pour 0,7 million d'euros.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à -2,8 millions d'euros contre -1,4 million d'euros sur l'exercice précédent. Cette évolution résulte directement de l'accroissement des dettes financières pour l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE. Cette opération a été financée par la mise en place d'un crédit syndiqué auprès de sept établissements bancaires sur une durée de six ans. Les autres produits et charges financiers représentent +1,1 million d'euros contre -0,3 million d'euros en 2010.

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève à 7,0 millions d'euros en 2011 contre 7,5 millions d'euros en 2010. Le groupe a notamment bénéficié de taux moyens d'imposition généralement plus faibles à l'étranger qu'en France.

Le résultat net part du groupe s'élève à +24,2 millions d'euros à comparer à +22,0 millions d'euros en 2010. Il s'agit du meilleur chiffre jamais publié par le groupe.

Les investissements non financiers s'élèvent à 23,5 millions d'euros contre 8,6 millions d'euros sur l'exercice précédent. Cette évolution avait été annoncée l'année dernière. Le niveau d'investissements devrait demeurer élevé sur les trois prochains exercices compte tenu de l'importance des prises de commandes de 2011 et de la nécessité de renouveler les équipements industriels du groupe.

Malgré un niveau d'investissement important et les deux acquisitions réalisées sur l'exercice, l'endettement financier net demeure maîtrisé. Celui-ci s'élève à 68,5 millions d'euros y compris le complément de prix à verser en 2012 au titre de l'acquisition d'AVON AUTOMOTIVE, d'un montant de 14,5 millions d'euros.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 138,5 millions d'euros à comparer à 113,1 millions d'euros en 2010. Il s'agit là aussi d'un record historique.

Poursuite des efforts en Recherche et Développement

En 2011, le groupe MGI COUTIER a continué à consacrer des ressources importantes en matière de Recherche & Développement.

Les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 27,4 millions d'euros, soit 5,1% du chiffre d'affaires consolidé, à comparer à 20,1 millions d'euros en 2010.

Ces frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés en charges de la période, ceux-ci ne remplissant pas l'ensemble des critères prévus par les normes comptables pour être immobilisés.

Le groupe a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche à hauteur de 2,6 millions d'euros (2,3 millions en 2010).

Les principaux axes de Recherche & Développement visent à apporter des réponses aux problématiques environnementales et notamment :

- ✓ la prévention et le traitement des émissions polluantes,
- ✓ la réduction des émissions de CO2 (en concevant des pièces plus légères),
- ✓ la mise en place de solutions compatibles avec les biocarburants ou répondant aux exigences des véhicules hybrides ou électriques,
- ✓ l'éco-conception et le recyclage des produits.

Perspectives favorables pour 2012

Le groupe MGI COUTIER reste extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

L'exercice 2012 devrait afficher une activité en croissance grâce à une très forte dynamique de la Division AVON AUTOMOTIVE, notamment en Amérique du Nord ce qui pourrait permettre de compenser le recul attendu de l'activité en Europe. Plusieurs sites devraient afficher sur l'exercice de nouveaux records historiques d'activité.

MGI COUTIER SA (Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance)

Commentaires sur les Comptes sociaux & faits marquants

Pour rappel, les comptes sociaux ont été établis conformément aux principes comptables applicables en France.

Le chiffre d'affaires s'élève à 292,2 millions d'euros, en augmentation de 5,7% par rapport à l'année précédente. La société MGI COUTIER a bénéficié du démarrage ou de la montée en puissance de nouveaux produits issus de sa Recherche & Développement ainsi que de transferts de fabrication en provenance d'autres filiales (notamment MGI COUTIER ESPAÑA). Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales étrangères de MGI COUTIER représente 25,1 millions d'euros soit 8,6% de son activité (7,6% en 2010).

La valeur ajoutée s'élève à 95,4 millions d'euros en diminution de 2,1% par rapport à l'année précédente. L'environnement concurrentiel est demeuré particulièrement difficile. La société a été pénalisée par l'augmentation des prix des principales matières premières ainsi que de frais liés à l'acquisition d'AVON AUTOMOTIVE.

Les impôts et taxes s'élèvent à 4,5 millions d'euros, en diminution de 1,2% par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 73,2 millions d'euros et représentent 25,0% du chiffre d'affaires contre 25,2% en 2010. L'augmentation de l'activité a permis de maintenir la masse salariale à un niveau relatif comparable à l'exercice précédent, malgré l'augmentation des ressources en matière de Recherche & Développement.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 17,8 millions d'euros, en diminution de 24,0% par rapport à l'exercice précédent. L'année 2010 constituait une base de comparaison particulièrement élevée et supérieure à la rentabilité normative de MGI COUTIER SA.

Les dotations aux amortissements, à 7,5 millions d'euros, sont en diminution de 3,4% compte tenu des investissements limités réalisés sur les exercices 2008, 2009 et 2010.

Les dotations nettes (reprises) aux provisions s'élèvent à (0,4) million d'euros contre 0,4 million en 2010. Sur l'exercice, la société n'a été confrontée à aucun sinistre majeur.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat d'exploitation s'élève à 10,5 millions d'euros contre 15,2 millions d'euros en 2010. Celui-ci représente 3,6% du chiffre d'affaires contre 5,5% en 2010, ce qui demeure cependant conforme à la moyenne de la profession.

Le résultat financier s'élève à -3,9 millions d'euros contre +0,6 million d'euros en 2010. Les filiales étrangères ont eu globalement une incidence négative de 3,0 millions d'euros sur l'exercice 2011 alors qu'elles avaient eu une incidence positive de +0,9 million d'euros sur l'exercice 2010.

Le résultat exceptionnel s'élève à -4,2 millions d'euros contre +0,6 million d'euros en 2010. Ce montant intègre une subvention à caractère commercial d'un montant de 5 millions d'euros en faveur d'AVON POLYMERES FRANCE.

La société affiche sur l'exercice un produit d'impôt sur les bénéfices de 2,2 millions d'euros contre une charge d'impôt de 2,6 millions d'euros sur l'exercice précédent. Un crédit d'impôt recherche a été constaté à hauteur de 2,6 millions d'euros (2,3 millions d'euros en 2010).

Compte tenu des éléments précédents, le résultat net de la société s'élève à +4,6 millions d'euros contre +11,8 millions d'euros en 2010.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ressortent à 13,6 millions d'euros, en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (6,1 millions d'euros). Cette évolution des investissements est directement liée aux prises de commandes nouvelles et à la nécessité de renouveler le parc machines.

Les acquisitions d'immobilisations financières s'élèvent à 80,4 millions d'euros et correspondent principalement aux acquisitions de DEPLANCHE FABRICATION et d'AVON AUTOMOTIVE ainsi qu'à des augmentations de capital réalisées en faveur de filiales du périmètre historique.

Compte tenu des éléments précédents, l'endettement net de MGI COUTIER (dettes financières + dettes auprès des associés – Disponibilités & Valeurs Mobilières de Placement) s'élève à 84,8 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros en 2010. MGI COUTIER recherchait depuis plusieurs années une acquisition significative qui puisse permettre de compléter la présence géographique du groupe tout en apportant des synergies produits et clients. Sur la base des critères qui avaient été définis, AVON AUTOMOTIVE constituait la cible idéale. Il aurait donc été déraisonnable de laisser passer cette opportunité sous prétexte de ne pas momentanément dégrader l'endettement de la société.

Les capitaux propres avant répartition du résultat s'élèvent à 88,1 millions d'euros contre 85,7 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, article D. 441-4 nouveau). Les dettes fournisseurs s'élevaient à 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 (hors factures non parvenues) (32,9 millions d'euros au 31 décembre 2010). Sur ce montant, 1,3 million d'euros étaient échus (0,8 million fin 2010). Pour le solde des dettes non échues, 18,8 millions étaient à échoir à un mois (16,8 millions en 2010), 7,4 millions d'euros étaient à échoir à deux mois (11,2 millions en 2010), 3,9 millions d'euros étaient à échoir à trois mois (3,6 millions en 2010) et 0,2 million d'euros étaient à échoir à plus de trois mois (0,5 million en 2010).

Informations sociales

Effectif moyen

	2011	2010
Cadres	266	249
ETAM	674	664
Ouvriers	872	910
Total	1.812	1.823

Effectifs au 31 décembre 2011

	31.12.11	Part des femmes
Cadres	274	19,34%
ETAM	676	33,43%
Ouvriers	814	60,20%
Total	1.764	43,59%

Mouvements de personnel – Départs

Départs	2011	2010
Naturels	223	151
Accompagnés	50	59
Retraite	16	11
Total	289	221

Mouvements de personnel – Recrutements

Embauches	2011	2010
CDI	92	40
CDD	138	193
Total	230	233

Autres informations à caractère social

	2011	2010
Total des charges de personnel (en milliers d'euros)	73.181	69.604
Sommes consacrées à la formation (en pourcentage de la masse salariale)	1,91%	1,80%

Informations environnementales

Les informations relatives à l'exercice 2011 incluent les sites étrangers suivants : Birmingham (Angleterre), Bursa (Turquie), Mateur (Tunisie), Timisoara (Roumanie) & Vigo (Espagne).

Consommation des ressources

Consommations	2011	2010
Eau (m³)	49.443	55.312
Matières premières plastiques (tonnes)	14.717	15.392
Matières premières métalliques (tonnes)	21.452	27.625
Electricité (Mwh)	49.568	45.978
Gaz (m³)	842.613	890.124
Fuel (m³)	299	561

Déchets

Consommations	2011	2010
Déchets industriels banals produits (tonnes)	3.358	15.868
Déchets industriels spéciaux produits (tonnes)	543	436
Coûts totaux induits par la gestion des déchets (en milliers d'euros)	292	301
Gains obtenus grâce à la revalorisation des déchets (hors déchets métalliques) (en milliers d'euros)	302	219

Autres informations sur l'environnement

	2011	2010
Investissements réalisés pour la protection de l'environnement (en milliers d'euros)	835	201
Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (en milliers d'euros)	-	-
Indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement (en milliers d'euros)	-	-
Sites français certifiés ISO 14001	Tous	Tous

Actionnariat & Bourse

Nous portons à votre connaissance les participations significatives tant en capital qu'en droits de vote, arrêtées au 31 décembre 2011

Actionnaires	Actions	% du capital	% des droits de vote
Sté COUTIER JUNIOR	1.501.117	56,14	56,19
Sté COUTIER SENIOR	325.948	12,18	12,20
MM André et Roger COUTIER, succession Joseph COUTIER	10	0,00	0,00
Autres dirigeants personnes physiques	4.294	0,16	0,16
BNP/PARIBAS	168.760	6,32	6,32
BESTINVER GESTION SGIIC SA et autres fonds	251.627	9,41	9,42
FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR 2 fonds : AR2I	25.843	0,97	0,97
Public & Salariés	393.916	14,73	14,74
Actions auto-détenues	2.589	0,09	0,00
Total	2.674.104	100,00	100,00

MGI COUTIER est cotée sur le Compartiment C d'Euronext Paris au Continu depuis le 4 avril 2011 sous le code valeur FR 00000.53027. Le cours de clôture le plus haut atteint au cours de l'exercice écoulé a été de 49,00 euros (le 7 juillet 2011), le cours de clôture le plus bas de 29,06 euros (le 22 août 2011). Le cours de clôture au 31 décembre 2011 était de 33,34 euros ce qui valorisait le groupe MGI COUTIER à 89,2 millions d'euros. Les volumes totaux échangés sur l'année se sont élevés à 254.472 titres, en augmentation de 73,4% par rapport à l'exercice précédent pour un nombre total de transactions de 4.239, en augmentation de 180,2%.

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous portons à votre connaissance les fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du groupe par les dirigeants et associés de MGI COUTIER.

Dirigeant concerné	Fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du groupe		
	Dénomination ou raison sociale	Forme juridique, ville & pays du siège social	Fonctions exercées
COUTIER André, né le 15/02/1949 Président du Directoire	COUTIER JUNIOR	SA (01 Champfromier - France)	Administrateur
	PÔLE EUROPÉEN DE PLASTURGIE	SAS (01 Oyonnax - France)	Représentant permanent de MGI COUTIER
	MGI COUTIER ESPAÑA	S.L. (Vigo - Espagne)	Président du Conseil d'Administration
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Président du Conseil d'Administration
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth - Grande-Bretagne)	Représente MGI COUTIER administrateur
	MGI COUTIER MAKINA	Anonim Sirketi (Bursa - Turquie)	Administrateur Vice-Président du CA
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo - Mexique)	Président du Conseil d'Administration
	NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	CO LTD (Cixi - Chine)	Administrateur
	M.E.I.P.L.	Private Limited (Pune - Inde)	Administrateur
	MGI COUTIER ROM	SRL (Timisoara – Roumanie)	Président du Conseil d'Administration
COUTIER Roger, né le 18/10/1952 Président du Conseil de Surveillance	AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	INC (Cadillac – Michigan – USA)	Administrateur
	COUTIER JUNIOR	SA (01 Champfromier - France)	Administrateur puis Président du CA depuis 23.12.08
	COUTIER SENIOR	Société Civile (01 Champfromier - France)	Gérant
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Administrateur
	MGI COUTIER ARGENTINA	SA (Cordoba - Argentine)	Administrateur suppléant
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth - Grande-Bretagne)	Administrateur
COUTIER Mathieu, né le 25/5/1975 Membre du Directoire	MGI COUTIER ESPAÑA	S.L. (Vigo - Espagne)	Administrateur
	COUTIER JUNIOR	SA (01 Champfromier - France)	Administrateur
	AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	INC (Cadillac – Michigan – USA)	Administrateur

TABORIN Henri, né le 11/05/1947 Membre du Directoire	UPTURN VENTURE	SA (77 Croissy-Beaubourg - France)	Président du Conseil d'Administration
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Administrateur délégué
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth - Grande-Bretagne)	Administrateur
	MGI COUTIER TUNISIE	SARL (Mateur - Tunisie)	Gérant
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo - Mexique)	Administrateur
	M.E.I.P.L.	Private Ltd (Pune - Inde)	Administrateur
	MGI COUTIER ROM	SRL (Timisoara - Roumanie)	Administrateur
	MGI COUTIER ENGINEERING	Private Ltd (Pune - Inde)	Administrateur
THOMASSET Jean-Louis, né le 04/01/1965 Membre du Directoire	MGI COUTIER ILIA	CO PJS (Ghaemshahr – Iran)	Représente MGI COUTIER Administrateur et Vice-Président
	MGI COUTIER ESPAÑA	S.L. (Vigo - Espagne)	Administrateur Vice-Président
	MGI COUTIER MAKINA	Anonim Sirketi (Bursa - Turquie)	Administrateur
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo - Mexique)	Administrateur Vice-Président du CA
MILLET Bertrand, né le 9/01/1948 Membre du Conseil de Surveillance	NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	CO LTD (Cixi - Chine)	Administrateur
	FRANCAISE DE FIXATION	SA (69 Lyon - France)	Administrateur
	COMPAGNIE DU RAIL	SA (69 Lyon - France)	Administrateur
SEVE Jean-Claude, né le 15/02/1944 Membre du Conseil de Surveillance	S2M FINANCIÈRE	SA (69 Lyon - France)	Président et Directeur Général
	MONNET SEVE	SA (01 Outriaz - France)	Président du Conseil d'Administration
	RICHOMME	SA (44 Blain - France)	Président du Conseil d'Administration
	BOIS & SCIAGES DE SOUGY	SA (58 Sougy - France)	Président du Conseil de surveillance
	SOGAG	SA (89 Sens - France)	Directeur Général
	ALFAJE	SA (89 Sens - France)	Administrateur
JOB Nicolas, né le 02/02/1955 Membre du Conseil de Surveillance	NJ CONSULTING	SARL	Gérant

Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les rémunérations brutes versées individuelles des mandataires sociaux y compris avantages en nature et jetons de présence :

Par nature

	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Membres du Directoire				
Rémunération fixe	907.121	907.121	835.860	835.860
Rémunération variable	156.284	171.850	168.524	165.879
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	8.995	8.995	4.748	4.748
Membres du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	318.485	318.485	270.955	270.955
Rémunération variable	-	-	-	77
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	1.458	1.458	3.399	3.399

Par personne

	Exercice 2011	Exercice 2010
	Versés	Versés
André COUTIER	379.849	341.763
Roger COUTIER	249.553	241.431
Henri TABORIN	290.415	285.612
Jean-Louis THOMASSET	298.042	280.155
Mathieu COUTIER	119.660	98.957
Autres personnes	66.750	33.000

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'avantages particuliers en matière de retraite (régimes complémentaires en sus des régimes obligatoires). Les rémunérations font l'objet d'un examen par le Comité des Rémunérations, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

Opérations réalisées sur les titres de la société

Conformément à la loi, nous portons à votre connaissance qu'aucun dirigeant ou personnes qui leur sont étroitement liées n'ont réalisé d'opérations en 2011 sur les titres de la société.

Par ailleurs, conformément à la loi, nous portons à votre connaissance les actions acquises et revendues dans le cadre du contrat de liquidité et d'animation avec GILBERT DUPONT mis en œuvre depuis le 11 juillet 2011 suivant autorisation de l'assemblée du 30 juin 2011 :

2011 Mois de	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Solde de titres en fin de mois	Cours moyen (en euros)	Valeur en fin de mois (en euros)
Juillet	6.802	2.246	4.556	43,52	198.277,12
Août	4.800	7.094	2.262	33,60	76.003,20
Septembre	7.362	3.956	5.668	30,89	175.084,52
Octobre	4.808	7.809	2.667	40,52	108.066,84
Novembre	3.232	1.008	4.891	34,31	167.810,21
Décembre	4.168	6.470	2.589	33,34	86.317,26

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- ✓ La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de MGI COUTIER SA sont décrites ci-avant et ci-après.
- ✓ Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR SA, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 68,3% du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à

être tenus par les obligations qui en résultent.

- ✓ Il n'existe pas de droit de vote double.
- ✓ Les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein de ces organes.
- ✓ La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires

Informations sur les prises de participation ou de contrôle

Sur l'exercice écoulé, MGI COUTIER a pris le contrôle de la société DEPLANCHE FABRICATION le 1er avril 2011 et de la société AVON POLYMERES FRANCE SAS le 21 décembre 2011.

Gestion des risques

Il n'y a pas de facteurs de risques spécifiques au groupe MGI COUTIER, les principaux risques étant inhérents à une activité réalisée en quasi-totalité dans le domaine des équipements automobiles de première monte. Une présentation détaillée des principaux facteurs de risques identifiés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 26).

Événements survenus entre la date de la clôture et la date d'arrêté des comptes

Aucun événement significatif n'est survenu sur cette période.

Délégations de pouvoirs

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous vous informons qu'aucune délégation de pouvoir accordée par une assemblée générale des actionnaires au Directoire ne demeure en cours de validité à ce jour (en dehors du contrat d'animation).

Propositions

Nous vous demandons d'approuver les opérations traduites par les comptes de résultat et les bilans qui vous sont soumis, puis de statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice qui s'élève, comme nous vous l'avons indiqué dans ce rapport, à 4.553.806,61 euros. Le Directoire vous propose de distribuer un dividende de 0,50 euro net au titre de l'exercice écoulé et d'affecter le solde en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons que les

montants du dividende mis en distribution correspondant au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action en euros	Revenu éligible ou non à l'abattement
31 décembre 2008	Néant	Non applicable
31 décembre 2009	0,47	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2010	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 17.799 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 5.932 euros.

Nous vous proposons de renouveler les mandats des deux commissaires aux comptes qui arrivent à échéance cette année.

Nous vous proposons également de reconduire le contrat de liquidités mis en place l'année dernière afin de réduire la volatilité et d'augmenter la liquidité de l'action MGI COUTIER. Les ressources consacrées à ces opérations demeurent limitées au strict nécessaire avec un maximum de 0,5% du capital de la société.

Le montant proposé pour les jetons de présence passe de 60.000 euros à 45.000 euros. Nous vous rappelons que le montant versé au titre de l'exercice précédent comportait un complément au titre du rattrapage de l'exercice 2009.

Les projets de résolutions qui vous sont présentés reprennent les éléments de notre rapport. Nous vous demandons de bien vouloir les approuver, et vous remercions de votre confiance et de votre fidélité à la société.

État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par

les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L. 225-194 et L. 225-197, à l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations et à l'article L. 442-7 du Code du travail.

A notre connaissance, les salariés détiennent moins de 1% du capital de la société.

Renseignements concernant les filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capitaux propres avt affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus	
			Brute	Nette
Détentions MGI COUTIER et ses filiales				
SCI PAYS DE BRAY SUD	97	100	762	762
MGI COUTIER ITALIA	(44)	100	50	-
MGI COUTIER TUNISIE	11.358	100	4.424	4.424
NINGBO MGI COUTIER	11.301	100	4.658	4.658
MGI COUTIER ARGENTINA	(504)	100	12.658	-
MGI COUTIER BURSA	6.294	100	6.721	6.721
MGI COUTIER BRASIL	(1.626)	100	5.118	-
MGI COUTIER UK Ltd	16.386	100	8.779	8.779
MGI COUTIER ESPAÑA	17.414	100	4.772	4.772
MGI COUTIER MEJICO	(11.443)	100	6	-
MEIPL	3.756	50	750	750
MGI COUTIER ROM	4.822	100	1.963	1.963
MGI COUTIER ILIA	248	50	1.164	70
DEPLANCHE FABRICATION	814	100	895	895
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC	15.766	100	28.402	28.402
AVON POLYMERES FRANCE	(4.805)	100	-	-
Autres	-	-	516	318
Total	69.834	-	81.638	62.514

(en milliers d'euros)	Avances accordées brutes (1)(2)	Chiffre d'affaires au 31.12.11	Résultat net au 31.12.11	Dividendes versés par la société en 2011	Cautions et Avals
Détentions MGI COUTIER et ses filiales					
SCI PAYS DE BRAY SUD	(92)	95	48	-	-
MGI COUTIER ITALIA	9	-	187	-	-
MGI COUTIER TUNISIE	(3.200)	30.456	1.647	-	1.050
NINGBO MGI COUTIER	968	9.458	2.139	-	-
MGI COUTIER ARGENTINA	2.443	8.487	(2.564)	-	-
MGI COUTIER BURSA	1.783	29.703	2.568	-	4.909
MGI COUTIER BRASIL	3.831	19.163	(393)	-	78
MGI COUTIER UK LTD	(8.906)	19.270	2.177	-	-
MGI COUTIER ESPAÑA	(10.231)	45.165	749	-	14.714
MGI COUTIER MEJICO	11.474	-	-	-	-
MEIPL	-	13.523	(20)	-	2.204
MGI COUTIER ROM	(10)	17.369	2.040	-	-
MGI COUTIER ILIA	2.345	3.931	178	-	-
DEPLANCHE FABRICATION	-	1.572	205	-	-
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	38.457	-	-	-	-
AVON POLYMERES FRANCE	-	17.926	819	-	-
Autres	44	-	-	-	-
Total	38.915	216.118	9.780	-	22.955

(1) montants nets dont : créances 61.354 milliers d'euros
dettes (22.439) milliers d'euros
Total 38.915 milliers d'euros

(2) créances sur les filiales argentine, brésilienne et mexicaine dépréciées respectivement à hauteur de 504 K€, 1.649 K€ et 11.456 K€.

**Attestation de la personne assumant la
responsabilité du rapport financier annuel**

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

André COUTIER
Président du Directoire

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

à l'Assemblée Générale Annuelle
Ordinaire du 22 juin 2012

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord le Conseil vous informe des bonnes relations entretenues, tout au long de l'exercice, avec le Directoire qui lui a transmis régulièrement les rapports d'activité et toutes les informations nécessaires, permettant au Conseil d'accomplir avec toutes les diligences requises sa mission de contrôle permanent.

Dans ce prolongement, le Directoire nous a présenté les comptes sociaux de l'exercice 2011, les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion établi sur les comptes et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 font apparaître les principaux postes suivants :

(en milliers d'euros)	Comptes consolidés	Comptes sociaux
Total du bilan	364.701	254.120
Chiffres d'affaires	533.921	292.198
Résultat de l'exercice	24.186	4.554

Au cours de cet exercice, l'activité a été notamment marquée par :

- ✓ l'acquisition de la société DEPLANCHE FABRICATION et du groupe AVON AUTOMOTIVE,
- ✓ la poursuite des actions en matière d'organisation, de systèmes et d'efficience,
- ✓ la poursuite des efforts de Recherche & Développement.

Le Conseil de Surveillance a été avisé par le Directoire que, pour 2012, le groupe MGI COUTIER s'attachera à l'intégration du groupe AVON AUTOMOTIVE et poursuivra son plan de développement mis en place ces dernières années tout en restant extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

En définitive, nous vous demandons d'approuver toutes les résolutions qui vont vous être présentées.

Monsieur Roger COUTIER
Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2011

Chers Actionnaires,

La loi du 1er août 2003 relative à la sécurité financière a, pour les sociétés anonymes, renforcé les obligations d'informations à destination tant des actionnaires que des tiers.

La communication sur les modalités de fonctionnement de la société anonyme est donc par ce texte érigée en principe et ce afin de renforcer la confiance des investisseurs.

Dans ce contexte, le législateur a souhaité que vous puissiez connaître les processus et méthodes de travail des organes dirigeants.

Le présent rapport a ainsi pour objectif de rendre compte :

- ✓ des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance ;
- ✓ des éventuelles limitations que votre Conseil de Surveillance a apportées aux pouvoirs du Président du Directoire ;
- ✓ des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Et ce, en application des dispositions de l'article L.225-68, dernier alinéa, du Code de Commerce.

J'ai donc l'avantage, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de vous soumettre le présent rapport.

1 En ce qui concerne les conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance

Il est rappelé que votre Conseil de Surveillance est composé des six membres suivants :

- ✓ Monsieur Roger COUTIER, Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010

- ✓ Monsieur Paul DEGUERRY, Vice-Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010
- ✓ Monsieur Bertrand MILLET, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010
- ✓ Monsieur Jean-Claude SEVE, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010
- ✓ COUTIER JUNIOR SA personne morale qui a nommé en représentant permanent : Madame Geneviève COUTIER, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010.
- ✓ Monsieur Nicolas JOB qui a été nommé pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2013.

Au cours de l'exercice 2011, votre Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois : les 28 Janvier 2011, 28 Avril 2011, 1er Septembre 2011, 9 Novembre 2011 et 20 Décembre 2011. L'article 16 alinéa 5 des statuts prévoit que le « Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige » et au moins deux fois par an. Il est en outre rappelé que, « conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 4 des statuts de la société, le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale ». A cette fin, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis à l'initiative des convocations de votre Conseil de Surveillance et de la détermination des points à l'ordre du jour en fonction soit des impératifs légaux ou réglementaires, soit des obligations qui m'incombent en vertu des procédures et limitations de pouvoir en vigueur.

En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis tenu d'adresser à chaque membre de votre Conseil de Surveillance une convocation dans laquelle sont indiqués les jours, heures et lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour détaillé.

Tous les documents permettant l'examen complet des différents points à l'ordre du jour sont adressés en même temps que la convocation (rapports, projet de procès-verbal de la réunion, ...).

Au jour de la réunion du Conseil de Surveillance, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, je me charge de faire signer la feuille de présence par chaque membre présent.

Les délibérations de votre Conseil de Surveillance sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société.

Conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 5 des statuts de la société, les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial et sur des feuilles mobiles. En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je m'assure dès lors de faire retranscrire sur le registre spécial toutes les délibérations de votre Conseil de Surveillance et de faire signer chaque membre.

Le Conseil de Surveillance a constitué en son sein des comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Le Conseil a ainsi constitué les comités permanents suivants : le Comité Stratégique et le Comité des Rémunérations.

Le Comité Stratégique est composé de cinq membres : Messieurs Roger COUTIER, Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET, Nicolas JOB et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2011, il s'est réuni à cinq reprises. Le Comité Stratégique a pour mission :

- ✓ d'exprimer au Conseil son avis sur les axes stratégiques de la société et du groupe, et sur toute autre question stratégique importante dont le Conseil ou son Président le saisit ;
- ✓ d'étudier et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations significatives d'acquisition et de cession.

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres : Messieurs Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET, Nicolas JOB et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2011, il s'est réuni une fois. Le Comité des Rémunérations a pour mission :

- ✓ d'étudier et de faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux ;
- ✓ de proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ;
- ✓ d'examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil de Surveillance.

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la Directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se

réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice 2008 à l'exception de la règle sur le cumul mandat & contrat de travail en raison des mandats en cours.

2 En ce qui concerne les éventuelles limitations de pouvoirs apportées à la Direction Générale

Conformément à la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la direction de notre société est assumée par Monsieur André COUTIER qui porte le titre de Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 28 Juin 2010 qui a procédé à sa nomination et qui a confirmé ses pouvoirs n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président du Directoire qui selon la loi dispose, à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

3 En ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Conformément à l'article 117 de la loi 2003-706 du 1er août 2003, complétant l'article L.225-68 du code de commerce, cette partie du rapport est descriptive et ne comporte pas d'évaluation.

3.1. Rappel des objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- ✓ vérifier que les informations d'ordre comptable, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent sur les principes suivants :

- ✓ Une organisation décentralisée en Divisions et Filiales afin de favoriser réactivité et proximité clients ;
- ✓ Une procédure budgétaire et de reporting mensuel qui constitue un outil essentiel pour MGI COUTIER dans le pilotage de ses opérations ;
- ✓ Une sensibilisation large et fréquente de l'ensemble du personnel aux risques ;
- ✓ La mise en place de Directions Fonctionnelles fortes chargées de faire appliquer sur leur périmètre les politiques de l'entreprise et d'en contrôler l'application effective ;
- ✓ La spécialisation des sites par famille de produits permettant de renforcer et d'accélérer les courbes d'expérience ;
- ✓ La délégation formelle par le Président du Directoire du contrôle et de la maîtrise de certains risques aux Directeurs les plus concernés (Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels) ;
- ✓ La séparation des fonctions (entre Opérationnels et Fonctions de support, entre ceux qui engagent des dépenses et ceux qui les enregistrent et les règlent, entre ceux qui font et ceux qui contrôlent, etc.) ;
- ✓ La définition d'objectifs correspondant à des meilleures pratiques mondiales ou internes et la mesure régulière de l'écart entre la performance obtenue et ces objectifs ;
- ✓ L'implication de l'ensemble des niveaux hiérarchiques et de l'ensemble des sites dans l'amélioration de la performance et dans la maîtrise des activités ;
- ✓ L'autorisation préalable de tout investissement supérieur à 3.000€ par le Vice-Président du Directoire en charge des Opérations.

Par ailleurs, le livret d'accueil rappelle les obligations déontologiques de l'ensemble du personnel MGI COUTIER. Il est remis et commenté à chaque salarié lors de son embauche. De plus, chaque site dispose d'un règlement intérieur qui est largement diffusé auprès de l'ensemble du personnel.

3.2. Analyse de l'environnement de contrôle interne

A. Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Le Président du Directoire est limité dans ses pouvoirs par le Conseil de Surveillance. Il délègue formellement une partie des pouvoirs qui lui sont conférés aux différents Directeurs.

L'élaboration des procédures est faite par la société. La société distingue deux catégories de procédures :

celles relatives à une fonction (exemple des procédures financières) et celles relatives à un processus (livraison, traitement des non-conformités, etc.). Treize processus ont été identifiés au sein de la société (cinq processus orientés clients et huit processus de support ou de management). Ils couvrent l'ensemble des activités de la société (de la promotion de la société auprès de nouveaux clients à l'amélioration de la performance de nos fournisseurs). Cinquante quatre indicateurs obligatoires couvrent ces treize processus et permettent de vérifier la mise en place adéquate de ces modes de fonctionnement et leur performance.

Toutes les procédures sont préalablement approuvées par le Directoire. Leur mise à jour fait également l'objet d'une approbation formelle par les membres du Directoire.

Ces procédures sont disponibles sur un réseau de type Intranet qui permet de les diffuser immédiatement à l'ensemble des personnes concernées.

Des notes de service interne ou de la société peuvent compléter, détailler ou rappeler ces procédures.

Les Directions fonctionnelles, les Pilotes Organisationnels des processus veillent à la bonne application des processus dont ils ont la responsabilité. Ils doivent rendre compte, au minimum une fois par an devant le Directoire des résultats obtenus sur leur périmètre.

La Direction Qualité veille à la bonne application de ces procédures par le contrôle des reportings périodiques et par la réalisation d'audits internes.

La Direction Juridique et Financière s'assure spécifiquement de la bonne application des normes comptables et financières. Elle dispose d'un auditeur interne qui lui est rattaché.

Par ailleurs, un comité d'hygiène et de sécurité existe sur chacun des sites de la société. Chaque comité d'hygiène et de sécurité se réunit régulièrement et a pour but d'étudier, de proposer et de valider toutes les mesures d'hygiène et de sécurité destinées à sauvegarder les personnels et les patrimoines de l'entreprise.

Chaque année, le Directoire consacre deux demi-journées par Division et Filiale :

- ✓ une sur la validation des options stratégiques (Produits, Marchés, Clients, Plans d'Actions) dans le cadre des Plans Moyen Terme,
- ✓ une sur la validation des options financières à court terme dans le cadre des Budgets et Représentations à fin d'année.

- ✓ Pour chacune des six Divisions, le Directoire consacre une demi-journée chaque année pour la revue et la validation des axes de Recherche et d'Innovation (Produit et/ou Process).

Par ailleurs, depuis 2008, une réunion spécifique d'une demi-journée a été instaurée pour chaque Division et chacune des filiales les plus importantes. Cette réunion est dédiée à la revue des principales actions mises en œuvre en matière de productivité et de celles qui sont prévues au cours des douze prochains mois.

B. Description synthétique du système comptable

Le système comptable est assuré en interne au sein de la Direction Juridique et Financière.

Les équipes comptables sont regroupées sur deux sites de la société et travaillent dans une logique de Centre de Services Partagés (CSP) pour l'ensemble des établissements de la société. Une équipe, appelée Pôle, traite des aspects clients (Facturation, Encaissement, Relance, Litiges clients). L'autre Pôle traite les aspects fournisseurs, trésorerie et toute la comptabilité générale. Chaque pôle est sous la responsabilité d'un responsable de pôle qui dépend directement du Responsable Comptable.

Le logiciel utilisé est un ERP (SAP). Tous les modules, à l'exception de celui portant sur les Ressources Humaines, ont été déployés sur l'ensemble des sites de la société. Le module comptable (FI) bénéficie directement de ces choix. Aucun développement spécifique significatif n'a été réalisé sur cet ERP.

Des contrôleurs de gestion sont présents sur chacun des sites de la société. La séparation est totale entre les équipes de contrôle de gestion et les équipes comptables même si les échanges d'informations sont permanents.

Des manuels de référence sont utilisés pour l'établissement :

- ✓ des comptes annuels (PCG),
- ✓ des états financiers consolidés,
- ✓ des reportings internes mensuels.

Des vérifications sont régulièrement effectuées par des personnes de la société sur les données financières communiquées.

De plus, un contrôle des comptes est effectué par nos commissaires aux comptes de manière annuelle dans le cadre de l'obligation légale d'audit des comptes.

4 En ce qui concerne l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit que la proportion des membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 20% à l'issue de l'assemblée générale de 2014 et à 40% à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Au 31 décembre 2011, cette proportion était de 16,7% (un membre du conseil de surveillance représenté par une femme et cinq hommes membres du conseil de surveillance de MGI COUTIER).

5 En ce qui concerne la mise en place d'un comité d'audit

Conformément à l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006, prévoyant la création d'un comité d'audit dans les sociétés cotées, la société MGI COUTIER a décidé de mettre en place un comité d'audit qui s'est réuni pour la première fois le 9 novembre 2011 pour examiner les comptes au 30 juin 2011.

Ainsi que cela est prévu par l'ordonnance du 8 décembre 2008, c'est le conseil de surveillance de la société MGI COUTIER qui exerce les fonctions du comité d'audit, telles que définies par l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Le comité d'audit sera notamment chargé d'assurer le suivi :

- ✓ du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ✓ du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- ✓ de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Monsieur Roger COUTIER
Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ORFIS BAKER TILLY
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

MAZARS
P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code du commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société MGI COUTIER SA.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MGI COUTIER et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code du commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code du commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ✓ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ✓ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ✓ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ✓ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ✓ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

*Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 3 mai 2012
Les Commissaires aux Comptes.*

ORFIS BAKER TILLY
Valérie MALNOY

MAZARS
Alain CHAVANCE

ACTIF	Notes n°	31.12.11 Montants nets	31.12.10 Montants nets
Immobilisations incorporelles			
Survaleurs	7	31.577	7.944
Autres immobilisations incorporelles	8	1.849	97
		33.426	8.041
Immobilisations corporelles	9		
Terrains		9.900	7.440
Constructions		38.797	26.229
Installations techniques & matériels		52.371	37.192
Autres immobilisations corporelles		7.134	6.769
Immo en cours, av et acptes		4.783	502
		112.985	78.132
Actifs financiers non courants	10	2.914	2.318
Actifs d'impôt différés	11	3.907	
Total actif non courant		153.232	88.491
Stocks et en-cours	12	58.167	33.368
Créances clients	13	116.154	80.207
Autres créances	14	19.860	7.930
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	17.257	21.223
Total actif courant		211.438	142.728
Actifs destinés à être cédés	19	31	34
Total de l'actif		364.701	231.253

PASSIF	Notes n°	31.12.11	31.12.10
Capitaux propres			
Capital social	15	21.393	21.393
Ecart de réévaluation sur les terrains		2.333	2.333
Réserves et report à nouveau		90.560	67.350
Acomptes sur dividendes		-	-
Résultat de l'exercice		24.186	22.046
Capitaux Propres Part du groupe		138.472	113.122
Intérêts minoritaires		1	1
Capitaux propres		138.473	113.123
Provisions à long terme	16	12.605	9.653
Dettes financières moyen et long terme	17	48.490	10.594
Passifs d'impôt différés	11	9.794	9.496
Total passif non courant		70.889	29.743
Dettes financières à moins d'un an	17	37.283	10.241
Dettes fournisseurs		81.097	56.168
Autres dettes	18	36.959	21.978
Total passif courant		155.339	88.387
Passifs destinés à être cédés		-	-
Total du passif		364.701	231.253

**Compte de résultat consolidé
au 31 décembre 2011
(en milliers d'euros)**

	Notes n°	31.12.11 (12 mois)	31.12.10 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	533.921	410.474
Variation de la production stockée		1.512	(2.154)
Consommations		(210.497)	(137.042)
Autres charges externes		(126.740)	(112.302)
VALEUR AJOUTEE		198.196	158.976
Impôts et taxes		(4.723)	(4.661)
Charges du personnel et d'intérimaires		(145.014)	(109.025)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		48.459	45.290
Dotations aux amortissements		(13.956)	(13.103)
Dotations/reprises nettes sur provisions		117	(457)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3	34.620	31.730
Autres revenus (charges) divers(es) net(tes)	4	(2.148)	(897)
Perte de valeur des goodwill		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL		32.472	30.833
<i>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i>		257	130
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(3.022)	(1.491)
Coût de l'endettement financier net	5	(2.765)	(1.361)
Autres produits et charges financiers	5	1.085	(294)
Impôts courants et différés	6	(6.959)	(7.475)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		353	360
RESULTAT NET DES ACTIVITES CONSERVEES		24.186	22.063
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			(17)
RESULTAT NET		24.186	22.046
* dont part revenant au groupe consolidé		24.186	22.046
* dont part revenant aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du groupe par action (en euros)		9,04	8,24
Résultat net part du groupe dilué par action (en euros)		9,04	8,24

**Etat du résultat net et des gains et pertes
comptabilisés directement en capitaux propres
au 31 décembre 2011
(en milliers d'euros)**

	31.12.11 (12 mois)	31.12.10 (12 mois)
RESULTAT NET	24.186	22.046
Ecart de conversion nets d'impôt	2.607	2.139
Actions auto-détenues	(106)	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	2.501	2.139
RESULTAT GLOBAL	26.687	24.185
* dont part revenant au groupe consolidé	26.687	24.185
* dont part revenant aux intérêts minoritaires	-	-

**Tableau de flux de trésorerie consolidé
au 31 décembre 2011
(en milliers d'euros)**

	31.12.11 (12 mois)	31.12.109 (12 mois)
RESULTAT NET	24.186	22.046
Dotations aux amortissements	13.956	13.103
Plus-/moins-values sur cessions d'actifs	54	(206)
Variation des provisions et autres ressources opérationnelles	1.336	(363)
Elimination des résultats nets des entreprises associées	(353)	(360)
AUTOFINANCEMENT	39.179	34.220
Variation des autres actifs et passifs court terme	(7.801)	(1.660)
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	31.378	32.560
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23.461)	(8.618)
Acquisitions d'immobilisations financières	(77.189)	(310)
Cessions d'immobilisations	1.331	1.148
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES INVESTISSEMENTS	(99.319)	(7.780)
Distribution de dividendes	(1.337)	(1.257)
Variation de l'endettement	61.507	(9.941)
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DU FINANCEMENT	60.170	(11.198)
Incidence des variations de change et de périmètre	1.833	361
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	(5.938)	13.943
TRESORERIE A L'OUVERTURE	21.223	7.280
TRESORERIE A LA CLOTURE	15.285	21.223

**Variation des capitaux propres consolidés
(en milliers d'euros)**

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Gains et pertes compta- bilisés en capitaux propres	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2010	21.393	9.704	48.494	14.881	(4.277)	90.195
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	22.046	-	22.046
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	2.139	2.139
S/Total Résultat global	-	-	-	-	-	24.185
Affectation du résultat 2009	-	-	14.881	(14.881)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(1.257)	-	-	(1.257)
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2010	21.393	9.704	62.118	22.046	(2.138)	113.123
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	24.186	-	24.186
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-	-	(106)	-	2.607	2.501
S/Total Résultat global	-	-	-	-	-	26.687
Affectation du résultat 2010	-	-	22.046	(22.046)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(1.337)	-	-	(1.337)
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2011	21.393	9.704	82.721	24.186	469	138.473

Annexe aux comptes consolidés 31 décembre 2011

1 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de MGI COUTIER ont été arrêtés par le Directoire le 24 avril 2012.

Déclaration de conformité

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du groupe MGI COUTIER sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee), disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>.

Les comptes consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2011

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- ✓ IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées,
- ✓ IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- ✓ Annual improvements (textes publiés par l'IASB en mai 2010) : améliorations annuelles apportées à différentes normes,
- ✓ IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe MGI COUTIER n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces textes au 31 décembre 2011.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2011, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- ✓ IAS 1 : amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global,
- ✓ IAS 19 : amendement relatif aux avantages du personnel,
- ✓ IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- ✓ IFRS 7 : amendement relatif aux informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers,
- ✓ IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- ✓ IFRS 10 : états financiers consolidés,
- ✓ IFRS 11 : partenariats
- ✓ IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- ✓ IFRS 13 : évaluation à la juste valeur.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices. Une étude est néanmoins en cours concernant l'incidence future des amendements à IAS 19.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par la Direction du groupe. La présentation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses. Les survaleurs, les impôts différés et les provisions inscrites au passif du bilan sont les principaux éléments des états financiers consolidés concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 1.3 i). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés associées significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de l'exercice.

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce un contrôle conjoint et où les deux partenaires partagent les droits de vote, les organes d'administration et la direction opérationnelle de l'entreprise sont intégrées proportionnellement.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 est présentée en note 2.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées.

1.2. Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée. Il s'agit le plus souvent de la monnaie locale.

Le groupe applique la méthode du taux de clôture pour la conversion des états financiers des filiales :

- ✓ L'ensemble des postes du bilan des sociétés étrangères est converti au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres.
- ✓ Les postes du compte de résultat des sociétés étrangères, libellés en monnaie locale, sont convertis au taux moyen de l'exercice.

- ✓ En ce qui concerne les capitaux propres part du groupe, le solde d'ouverture est repris pour la valeur en euros de la fin de l'exercice précédent ; le résultat retenu est celui figurant au compte de résultat ; les autres mouvements sont convertis au taux réel des transactions. L'écart en euros ainsi créé entre l'actif et le passif du bilan est enregistré dans un compte «écarts de conversion» inclus dans la «situation nette – part du groupe».

Les différences de change qui résultent de transactions en devises réalisées sur l'exercice sont incluses dans le compte de résultat. Les différences de change relatives à un élément monétaire, qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, sont comptabilisées directement dans les capitaux propres consolidés dans le poste « écarts de conversion ».

1.3. Principes et méthodes comptables

Les comptes des sociétés du groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité, sont retraités avant d'être consolidés lorsque des divergences de principes comptables existent avec les principes retenus par le groupe.

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition et correspondent pour l'essentiel aux éléments suivants :

- ✓ brevets (amortis sur leur durée de protection),
- ✓ logiciels (amortis sur une période de 1 et 3 ans).

Les frais de recherche ne sont pas immobilisables et sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de développement sont immobilisables en immobilisations incorporelles lorsque les conditions liées à la faisabilité technique, au potentiel commercial, à la capacité à évaluer de façon fiable les frais attribuables et à générer des avantages économiques futurs sont remplies. Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont remplis.

B. Survaleurs

L'écart positif de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la quote-part de capitaux propres existant à cette date et qui n'a pu être affecté sur les postes d'actif et de passif, constitue une survalueur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en « écarts d'acquisition ». Les fonds commerciaux non affectés sont également considérés comme des survaleurs.

Par application de l'exception prévue par la norme IFRS 1, la valeur des écarts d'acquisition positifs déterminée en normes françaises n'a pas été modifiée en normes IFRS. Aucun amortissement n'est désormais pratiqué sur les écarts d'acquisition positifs.

Un test de dépréciation est réalisé dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an, conformément aux dispositions de la norme IAS 36. Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie correspondent aux pays d'implantation (France, Espagne, Turquie, Chine, USA, etc.).

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur valeur de marché.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette comptable après fusion ou apport partiel d'actif.

Les contrats de crédits-bails immobiliers et mobiliers ou de location financière sont retraités, afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens, en immobilisations et en dettes financières. Ces biens sont amortis selon les règles détaillées ci-dessous.

Dans un but d'uniformité, les amortissements sont retraités suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes

✓ constructions :	25 à 40 ans
✓ agencements des constructions :	5 à 10 ans
✓ installations techniques :	6 à 10 ans
✓ matériels et outillages industriels :	6 à 10 ans
✓ installations générales :	10 ans
✓ mobilier, matériel de bureau :	5 à 10 ans

En application de la norme IAS 36, la société effectuerait des tests de dépréciation, selon une méthodologie identique à celle retenue pour les survaleurs, si des indices de perte de valeur étaient identifiés.

Les actifs détenus par le groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions.

Les dépenses réalisées ont pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations corporelles détenues par le groupe MGI COUTIER n'ont pas de valeur résiduelle significative.

D. Actifs financiers non courants

Ce poste inclut d'une part les actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) et d'autre part les immobilisations financières constituées principalement des dépôts et cautionnements versés par les sociétés du groupe MGI COUTIER.

Les titres de participation représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsque aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif. Ils sont maintenus au bilan à leur coût éventuellement déprécié.

E. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient usine sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production, et les frais financiers. Tous ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » et compte tenu de la rotation des stocks sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable au client.

F. Créances clients

Les créances commerciales sont enregistrées à la date de comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La juste valeur des créances clients est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures ou égales à 3 mois. Ces créances sont ensuite comptabilisées au coût amorti. Les créances clients sont retraitées à la date de clôture des effets remis à l'encaissement et non échus, ainsi que des effets faisant l'objet d'un escompte en compte.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement de perte de valeur est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie estimés à la valeur inscrite au bilan.

G. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

H. Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Ces impôts différés déterminés selon la méthode du report variable, résultent pour l'essentiel :

- ✓ de provisions non déductibles de façon temporaire,
- ✓ des retraitements de consolidation (mode d'amortissement, crédits-bails, indemnités de départ à la retraite, ...),
- ✓ de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 5 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée périodiquement.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

I. Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés. A la clôture de l'exercice, ces dettes sont reclassées dans les provisions à long terme au passif du bilan au titre des « indemnités de retraite ».

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. La provision correspondante à ces droits acquis est comptabilisée dans les provisions pour retraites et autres avantages.

Les montants ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 4,5%, d'une augmentation des salaires de 2,0% pour les cadres comme pour les non-cadres, d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel. L'ensemble des écarts actuariels ne sont pas amortis, mais comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont apparus.

Les membres actifs et anciens membres des organes d'administration et de direction ne bénéficient d'aucun avantage particulier en matière de retraite.

J. Paiements fondés sur des actions

En application d'IFRS 2, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur. Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés.

K. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

L. Instruments dérivés

Risque de change :

Les flux commerciaux réalisés entre MGI COUTIER SA et ses filiales situées à l'étranger sont pour l'essentiel facturés en euros. En conséquence, le groupe n'a pas recours, à ce jour, à des instruments financiers afin de couvrir ses flux commerciaux. Dans le cadre de l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE et du paiement prévisible d'un complément de prix en dollar américain, MGI COUTIER SA a souscrit fin 2011 un contrat d'achat de dollars à terme couvrant 75% du montant maximum du complément de prix.

Risque de taux :

Les sociétés du groupe ne détiennent historiquement aucun contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place. Dans le cadre de la mise en place d'un crédit syndiqué sur l'exercice 2011 pour l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE, MGI COUTIER SA a souscrit conformément à ses obligations contractuelles vis-à-vis des établissements financiers membres du crédit syndiqué une couverture de taux pour une durée de trois ans à compter de fin septembre 2011 à hauteur de 66% des encours trimestriels.

M. Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

N. Regroupements d'entreprises

Depuis 2010, le groupe applique les nouvelles normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et dividendes ».

En application de cette méthode, le groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprises ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont donc comptabilisés en charges et non plus intégrés dans le coût d'acquisition des titres.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition (liée à un instrument de dette), effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du goodwill.

O. Actions propres

Les actions de la société mère qui sont détenues par elle-même ou par l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition par le groupe jusqu'à leur date de cession.

Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres nets de l'impôt correspondant.

1.4. Présentation du compte de résultat

A. Chiffre d'affaires

Les ventes de pièces et d'outillages sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque contrat ou commande.

B. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim et la participation des salariés. En référence à IAS 20 (comptabilisation des subventions publiques) et du rattachement des subventions aux coûts qu'elles compensent, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est imputé sur les charges de personnel.

C. Contribution économique territoriale

La CVAE comme la CFE sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu en 2010 et antérieurement pour la taxe professionnelle.

D. Résultat opérationnel courant

Le groupe utilise notamment le résultat opérationnel courant comme indicateur de performance.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- ✓ des produits et charges diverses qui comprennent principalement des frais de restructuration,
- ✓ des pertes et profits et variation de provisions couvrant des événements exceptionnels c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- ✓ des plus ou moins-values sur cessions ou dépréciations d'actifs,
- ✓ des dépréciations non courantes de survaleurs,
- ✓ du résultat financier,
- ✓ des impôts courants et différés,
- ✓ du résultat net des entreprises associées.

Cette présentation est conforme à la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

1.5. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, à partir du résultat net part du groupe.

Le résultat dilué par action prend en compte les actions potentielles issues de l'exercice de droits attachés aux bons de souscription émis. Au 31 décembre 2011, il n'y avait aucune action nouvelle pouvant potentiellement être créée, plus aucune option de souscription n'étant en cours ou ayant été exercée.

1.6. Instruments financiers – Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie). Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- 1 Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le groupe sur les exercices présentés.
- 2 Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à

chaque clôture.

3 Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette catégorie sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

- ✓ Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
- ✓ Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.

4 Actifs disponibles à la vente : cette catégorie comprend les instruments non affectés à une des rubriques précédentes. Il s'agit des titres non consolidés. La valeur d'utilité des titres de participation non consolidés et des créances rattachées est évaluée en tenant compte des perspectives de rentabilité, de la probabilité de recouvrement des créances et de la quote-part de situation nette détenue par le groupe. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur inscrite au bilan, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

5 Instruments dérivés : ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur.

1.7. Informations sectorielles

Le groupe MGI COUTIER n'a défini qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est la conception, la réalisation et la livraison de composants, pièces ou fonctions pour l'automobile.

1.8. Facteurs de risques

Le groupe MGI COUTIER exerce plus de 90% de son activité dans le secteur de la première monte automobile en tant qu'équipementier. Les risques inhérents à ce secteur d'activité sont donc également susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité ou la rentabilité du groupe.

Par ailleurs, le groupe MGI COUTIER réalise directement 42% environ de son chiffre d'affaires avec les groupes PSA et Renault (y compris Dacia et Samsung). Cette forte concentration du chiffre d'affaires sur deux constructeurs d'origine française entraîne des éléments supplémentaires de risques.

2 Périmètre de consolidation

Sociétés	% détenu	Méthode de consolidation	Localisation
MGI COUTIER SA (Société Mère)			Champfromier, France
PAYS DE BRAY SUD SCI	100	Intégration globale	Champfromier, France
NINGBO MGI COUTIER	100	Intégration globale	Cixi, Chine
MGI COUTIER TUNISIE	100	Intégration globale	Mateur, Tunisie
MGI COUTIER ITALIA	100	Intégration globale	Asti, Italie
MGI COUTIER ARGENTINA	100	Intégration globale	Cordoba, Argentine
MGI COUTIER BRASIL	100	Intégration globale	Jundiai, Brésil
MGI COUTIER UK LTD	100	Intégration globale	Minworth, UK
MGI COUTIER TURQUIE	100	Intégration globale	Bursa, Turquie
MGI COUTIER ESPAÑA	100	Intégration globale	Vigo, Espagne
MGI COUTIER MEJICO	100	Intégration globale	Saltillo, Mexique
MEIPL LTD	50	Intégration proportionnelle	Pune, Inde
MGI COUTIER ROM	100	Intégration globale	Timisoara, Roumanie
MGI COUTIER ILIA	50	Intégration proportionnelle	Ghaemshahr, Iran
VOSS EXOTECH	24	Mise en équivalence	Pune, Inde
DEPLANCHE FABRICATION *	100	Intégration globale	Treffort, France
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC **	100	Intégration globale	Cadillac, USA
PETROL AUTOMOTIVE HOLDINGS INC **	100	Intégration globale	Cadillac, USA
CADILLAC RUBBER & PLASTICS INC **	100	Intégration globale	Cadillac, USA
CT RUBBER & PLASTICS INC **	100	Intégration globale	Cadillac, USA
CADILLAC INDUSTRIES DE MEXICO SA DE CV **	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
CADIMEX SA DE CV **	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
CADILLAC RUBBER & PLASTICS DE MEXICO SA DE CV **	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS LIMITED **	100	Intégration globale	Chippenham, UK
AVON AUTOMOTIVE SANAYI VE TICARET LIMITED SIRKETI **	100	Intégration globale	Gebze, Turquie
AVON AUTOMOTIVE GMBH **	100	Intégration globale	Stuttgart, Allemagne
AVON AUTOMOTIVE FRANCE HOLDINGS SAS **	100	Intégration globale	Vannes, France
AVON POLYMERES FRANCE **	100	Intégration globale	Vannes, France
AVON AUTOMOTIVE A.S. **	100	Intégration globale	Rudnik, République Tchèque
INDUSTRIAL FLEXO S.L. **	100	Intégration globale	St Just, Espagne
AVON AUTOMOTIVE PORTUGAL LDA **	100	Intégration globale	Tondela, Portugal
GOLD SEAL AVON POLYMERS PRIVATE LIMITED **	50	Intégration proportionnelle	Daman, Inde

* : Entrée de périmètre au 1er avril 2011

** : Entrée de périmètre au 6 juillet 2011

L'ensemble des filiales du groupe MGI COUTIER clôture leur exercice social le 31 décembre de chaque année à l'exception des sociétés MEIPL, VOSS EXOTECH et MGI COUTIER ILIA dont l'exercice social est clos le 31 mars de chaque année.

Compte tenu de la décision 2008 du Directoire de fermer la filiale mexicaine, les actifs et passifs de cette entité ont été présentés en « actifs et passifs destinés à être cédés ».

3 Information par zone géographique

(en milliers d'euros)	France	Europe de l'Ouest	Amérique du Nord	Reste du monde	Eliminations Internes	Total
Au 31 décembre 2011						
Ventes totales	300.100	85.484	82.797	145.980	(80.440)	533.921
Résultat opérationnel courant	14.198	4.457	8.049	7.917	-	34.621
Au 31 décembre 2010						
Ventes totales	276.345	77.256	-	117.782	(60.909)	410.474
Résultat opérationnel courant	15.693	6.502	-	9.535	-	31.730

La ventilation des immobilisations (incorporelles et corporelles) par zone géographique s'analyse comme suit

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Valeurs nettes
France	193.555	57.337
Europe de l'Ouest	37.723	11.269
Amérique du Nord	30.784	16.733
Reste du monde	53.623	29.495
Total immobilisations	315.685	114.834

4 Revenus et charges diverses nets (tes)

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Coûts de restructuration (nets)	(619)	(483)
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	(53)	206
Autres	(1.476)	(620)
Total	(2.148)	(897)

5 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Coût de l'endettement financier net	(2.765)	(1.361)
Gains et (pertes) de change nets	277	111
Autres produits (charges)	808	(405)
Total	(1.680)	(1.655)

6 Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Impôts courants	(1.806)	(8.753)
Impôts différés	(5.153)	1.278
Total	(6.959)	(7.475)

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité fiscale consolidée. Les positions d'impôts différés ont été reconnues en tenant compte d'un taux global de 33,33%.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	30.792
Bénéfices non soumis à imposition (exonération temporaire)	(1.647)
Taux d'imposition différents	(1.983)
Utilisation de déficits antérieurs	(439)
Différences permanentes et autres	(5.934)
Base imposable	20.789
Impôt au taux normatif de 33,33%	(6.929)
Autres impacts (contribution additionnelle)	(30)
Charge d'impôt effective	(6.959)

7 Survaleurs

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Valeur nette au 1er janvier	7.944	7.708
Acquisitions de l'exercice	22.210	-
Compléments de prix sur acquisitions antérieures à l'exercice	-	-
Ajustement des valeurs d'actif et passif d'activités acquises antérieurement à l'exercice	-	-
Cessions	-	-
Ecart de conversion (et autres mvts)	1.423	236
Dépréciation	-	-
Montant net	31.577	7.944

Les survaleurs concernent principalement les entités d'AVON AUTOMOTIVE aux USA, MGI COUTIER ESPAÑA et MGI COUTIER SA.

La valeur d'utilité des survaleurs correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des UGT dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- ✓ Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2012, et sont étendus sur une période explicite de cinq ans, avec un ratio de résultat d'exploitation/chiffre d'affaires stable ;
- ✓ Au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini (avec un taux de croissance à l'infini de 1%) du dernier flux de la période explicite ;
- ✓ Le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2011, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2011 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 8,25% (identique à l'an dernier), et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- ✓ Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en mars 2012.
- ✓ Taux sans risque de 3,67%
- ✓ Prime de risque de 6,54%
- ✓ Bêta désendetté de 0,67
- ✓ Bêta réendetté de 0,70
- ✓ Taux de croissance à l'infini de 1%

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les survaleurs.

8 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Logiciels	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1er janvier 2011	7.975	782	8.757
Acquisitions	1.700	-	1.700
Cessions	(10)	-	(10)
Ecart de conversion et autres	1.468	-	1.468
Valeur au 31 décembre 2011	11.133	782	11.915
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1er janvier 2011	(7.879)	(781)	(8.660)
Amortissements	(227)	(1)	(228)
Pertes de valeur nettes	-	-	-
Cessions	10	-	10
Ecart de conversion et autres	(1.188)	-	(1.188)
Valeur au 31 décembre 2011	(9.284)	(782)	(10.066)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2011	1.849	-	1.849

En 2011 et 2010, aucun coût de développement n'a été immobilisé du fait que les critères de capitalisation n'ont pas été remplis. En effet, pour être immobilisés, les coûts de développement engagés dans le cadre d'un projet d'un nouveau produit ou d'une évolution significative d'un produit existant doivent satisfaire six critères.

Parmi ces critères, il en est un qui impose de démontrer l'existence d'un marché pour la production issue du projet. L'existence du marché est démontrée lorsque le groupe a reçu l'homologation des constructeurs et que les volumes proposés par les constructeurs génèrent une rentabilité suffisante. Or les frais de développement correspondants sont encourus à un stade du projet antérieur à l'homologation des constructeurs. Le montant des frais de recherche et développement inscrits en charges au cours de l'exercice 2011 s'élève à 27,4 millions d'euros (20,1 millions d'euros en 2010).

9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériel & Outillages	Autres immobilisations corporelles	Immo- bilisations en cours	Total
Montants bruts comptabilisés						
Valeur au 1er janvier 2011	7.547	51.246	161.726	23.610	502	244.631
Acquisitions	52	3.119	12.649	1.631	4.310	21.761
Cessions	-	(6)	(3.379)	(602)	-	(3.987)
Ecart de conversion et autres	2.415	12.510	26.472	(3)	(29)	41.365
Valeur au 31 décembre 2011	10.014	66.869	197.468	24.636	4.783	303.770
Cumul amortissements et pertes de valeur						
Valeur au 1er janvier 2011	(107)	(25.017)	(124.534)	(16.841)	-	(166.499)
Amortissements	(7)	(1.890)	(10.631)	(1.199)	-	(13.727)
Pertes de valeur nettes	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	6	2.640	538	-	3.184
Ecart de conversion et autres	-	(1.171)	(12.572)	-	-	(13.743)
Valeur au 31 décembre 2011	(114)	(28.072)	(145.097)	(17.502)	-	(190.785)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2011	9.900	38.797	52.371	7.134	4.783	112.985

L'analyse des biens acquis en crédit-bail selon leur nature est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs Nettes
Terrains	266	-	266
Constructions	19.248	(11.327)	7.921
Installations techniques	6.124	(6.124)	-
Autres immobilisations	406	(406)	-
Total	26.044	(17.857)	8.187

Les terrains situés en France ont été comptabilisés en juste à valeur à dire d'expert. Ce mode de comptabilisation a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles nettes de 3.500 milliers d'euros par rapport à une comptabilisation sur la base du coût historique. Les capitaux propres et les impôts différés passifs ont été affectés à hauteur respectivement de 2.333 milliers d'euros et 1.167 milliers d'euros par cette revalorisation des terrains.

10 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Titres de participation	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1er janvier 2011	241	2.684	2.925
Acquisitions	-	1.157	1.157
Cessions	-	(577)	(577)
Ecart de conversion et autres	-	(2)	(2)
Valeur au 31 décembre 2011	241	3.262	3.503
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1er janvier 2011	(197)	(410)	(607)
Amortissements	-	(106)	(106)
Pertes de valeur nettes	-	-	-
Cessions	-	124	124
Ecart de conversion et autres	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2011	(197)	(392)	(589)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2011	44	2.870	2.914

La colonne « Autres » comprend notamment les titres de participation dans les entreprises associées qui s'élèvent à 1.168 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Ils concernent uniquement la société VOSS EXOTECH (Inde) dont la contribution au résultat 2011 est de + 353 milliers d'euros.

11 Impôts différés

Les impôts différés (3.907 milliers d'euros à l'actif, 9.794 milliers d'euros au passif soit un montant net de 5.887 milliers d'euros) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Réévaluation terrains France à dire d'expert	1.167	1.167
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	6.878	7.073
Retraite	(2.347)	(1.274)
Autres différences	189	2.530
Total	5.887	9.496

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été compensés dès lors qu'ils concernent une même entité fiscale. Au niveau du groupe, les éventuels actifs d'impôts différés se rapportant aux déficits fiscaux constatés en fin d'exercice n'ont pas été reconnus sur certaines filiales du fait des incertitudes relatives à leur utilisation future et de l'absence d'un échéancier prévisionnel précis d'utilisation des pertes fiscales.

Les principaux déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2011 (hors filiales mises en liquidation) et non pris en compte dans les états financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	
INDUSTRIAL FLEXO	19.627
AVON POLYMERES FRANCE	8.964
AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS	4.018
Total	32.609

12 Stocks

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Prov. Pour dépréciation	Valeur nette	31.12.2010
Matières, composants & marchandises	24.174	(4.067)	20.107	11.697
Produits intermédiaires et finis	23.507	(1.353)	22.154	14.108
En cours de production	16.233	(327)	15.906	7.563
Total	63.914	(5.747)	58.167	33.368

13 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Créances clients	118.218	81.404
Provisions pour dépréciation	(2.064)	(1.197)
Valeur nette	116.154	80.207

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

14 Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Charges constatées d'avance	231	230
Créances d'impôt – MGI COUTIER SA	6.072	-
Créances fiscales et autres	11.780	4.371
Avances et acomptes versés sur commandes	3.112	3.936
Valeur brute	21.195	8.537
Dépréciation	(1.335)	(607)
Valeur nette	19.860	7.930

L'ensemble des créances classées sous la rubrique « autres créances » est considéré comme étant à échéance à moins d'un an.

15 Capital social

Au 31 décembre 2011, le capital se compose de 2.674.104 actions d'un montant nominal de 8 euros. Le groupe familial détient 68,32% du capital et des droits de vote, dont 56,14% par la société COUTIER JUNIOR SA.

16 Provisions à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Augmenta- tions	Utilisations	Reprises sansObjet/ Autres	31.12.2011
Indemnités de retraite & Fin de carrière	3.827	710	(622)	3.132	7.047
Autres provisions pour risques et charges	5.826	3.387	(3.350)	(305)	5.558
Total	9.653	4.097	(3.972)	2.827	12.605

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées conformément à la note 1.3 i).

17 Endettement financier net

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67.861	20.147
Crédits-bails	-	30
Autres financements	15.940	658
Soldes créditeurs de banque	1.972	-
Sous-total dettes financières	85.773	20.835
Sous-total Disponibilités et équivalents de trésorerie	17.257	21.223
Endettement financier net	68.516	(388)

Au 31 décembre 2011, les dettes financières s'analysent comme suit selon leur échéance :

- ✓ à moins d'un an : 37.283 milliers d'euros (10.241 milliers d'euros en 2010)
- ✓ de un à cinq ans : 43.110 milliers d'euros (10.545 milliers d'euros en 2010)
- ✓ à plus de cinq ans : 5.380 milliers d'euros (49 milliers d'euros en 2010)

Les dettes à taux fixe s'élèvent à 3.619 milliers d'euros et les dettes à taux variable à 82.154 milliers d'euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2011, les sociétés du groupe ne détiennent qu'un contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place.

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect de covenants financiers. Toutes les sociétés du groupe MGI COUTIER respectent au 31 décembre 2011 l'intégralité de ces covenants.

18 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Avances et acomptes reçus	4.130	2.421
Produits constatés d'avance	1.461	545
Autres dettes	31.368	19.012
Total	36.959	21.978

19 Actifs destinés à être cédés et abandonnés

Le Directoire ayant pris la décision sur l'exercice 2008 de fermer la filiale mexicaine et de céder les actifs, les

actifs et passifs rattachés de cette entité ont été présentés en « actifs destinés à être cédés » et en « passifs destinés à être cédés » dans les comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010. L'actif net relatif à cette filiale s'élève à 31 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (actifs de 31 milliers d'euros, passifs de 0 millier d'euros). Au 31 décembre 2010, l'actif net relatif aux « actifs destinés à être cédés » s'élevait à 34 K€ (actifs de 34 milliers d'euros, passifs de 0 millier d'euros).

20 Engagements hors bilan et garanties accordées

Au 31 décembre 2011, le montant des autres engagements au profit d'organismes financiers s'élève à :

- ✓ 22.955 milliers d'euros, au titre des cautions accordées par la société-mère en faveur des filiales étrangères du groupe, dont :
 - MEIPL : 2.204 milliers d'euros ;
 - MGI COUTIER ESPANA : 14.714 milliers d'euros ;
 - MGI COUTIER TUNISIE : 1.050 milliers d'euros ;
 - MGI COUTIER TURQUIE : 4.909 milliers d'euros ;
- ✓ 64.500 milliers d'euros, au titre d'hypothèques ou de garanties accordées sur des actifs non financiers (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières du groupe).

21 Actions propres

Au 31 décembre 2011, le groupe détient 2.589 actions en propre au travers du contrat de liquidités conclu avec la société de bourse GILBERT DUPONT.

22 Effectifs

La ventilation des effectifs par catégorie s'analyse comme suit :

	31.12.2011	31.12.2010
Cadres	401	300
Employés et techniciens	2.600	1.455
Ouvriers	5.017	2.367
Total	8.018	4.122

Au 31 décembre 2011, le total de l'effectif du groupe MGI COUTIER s'élève à 8.018 personnes, dont 2.005 en France. L'évolution des effectifs est la suivante :

	31.12.2011	31.12.2010
MGI COUTIER	1.764	1.810
DEPLANCHE FABRICATION	17	N/A
AVON POLYMERES FRANCE	224	N/A
Total France	2.005	1.810
MGI COUTIER TUNISIE	665	663
MGI COUTIER ARGENTINA	99	106
MGI COUTIER NINGBO	269	343
MGI COUTIER BURSA	300	268
MGI COUTIER BRASIL	199	246
MGI COUTIER UK	96	104
MGI COUTIER ESPAÑA	268	301
MEIPL	71	64
MGI COUTIER ROM	249	172
MGI COUTIER ILIA	42	45
Sous-groupe AVON AUTOMOTIVE	3.755	N/A
Total	8.018	4.122

23 Instruments financiers

Rubriques du bilan – Exercice 2011 (en milliers d’euros)	Désignation des instrum. financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif			
Titres non consolidés et créances rattachées	A	1.384	1.384
Autres actifs financiers non courants	D	1.530	1.530
Clients et comptes rattachés	D	116.154	116.154
Autres actifs courants (hors charges constatées d’avance)	D	19.629	19.629
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B et E	17.257	17.257
Passif			
Dettes financières (part à plus et à moins d’un an)	C	69.301	69.301
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d’un an)	C	14.500	14.500
Concours bancaires courants	D	1.972	1.972
Fournisseurs et comptes rattachés	D	81.097	81.097
Autres dettes courantes (hors produits constatés d’avance)	D	35.498	35.498

A – actifs disponibles à la vente

B – Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C – Actifs et passifs évalués au coût amorti

D – Actifs et passifs évalués au coût

E – Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

24 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à raison des fonctions qu’ils exercent au sein des entreprises contrôlées du groupe MGI COUTIER, ne peut être dissocié du montant global des rémunérations qui leur sont versées par MGI COUTIER SA.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire concernant MGI COUTIER SA s’élèvent au total à 1.087.966 euros au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2011 (1.006.487 euros en 2010), tandis que celles versées aux membres du conseil de Surveillance s’élèvent à 319.943 euros (274.431 euros en 2010).

25 Options d'achat d'actions

La société n'a autorisé ou accordé aucune option d'achat d'actions.

26 Risques et litiges

26.1. Risques de marché

A. Risques liés à la fluctuation des taux de change

MGI COUTIER exerce une activité qui repose essentiellement sur des usines de proximité. De ce fait, le groupe est peu soumis aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers. Aucune couverture des risques de change n'a été mise en place à l'exception d'un achat à terme de dollar américain fin décembre 2011 à hauteur de 75% du montant maximal du complément de prix à verser au titre de l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE.

B. Risques liés aux prix des matières premières

Les principales matières premières utilisées par le groupe MGI COUTIER sont les matières plastiques et l'acier. Le groupe n'a historiquement jamais mis en place de couverture pour réduire son exposition aux fluctuations des matières premières.

C. Risques de taux

Le résultat net du groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ceux-ci ont un impact direct sur le coût de l'endettement. MGI COUTIER considère que les risques de taux sont indissociables de toute politique de financement. Aucune couverture des risques de taux n'a donc été mise en place à l'exception d'une couverture contractuelle relative au crédit syndiqué mis en place sur l'exercice 2011 afin de financer l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE. Cette couverture permet de payer un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser un certain niveau sur les deux tiers des encours du crédit syndiqué pendant une durée de trois ans.

D. Risques de liquidité

MGI COUTIER doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement, mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel. Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme, d'une part, de ressources à long terme venant sécuriser sur une longue période la totalité de son endettement net (lignes de crédit moyen terme) et, d'autre part, d'instruments financiers à court terme (es-compte en compte).

Toutes les lignes de crédit moyen terme octroyées à MGI COUTIER SA depuis l'exercice 2003 font l'objet de covenants financiers. Sur la base de l'historique des dix dernières années, ces covenants ont toujours été respectés sauf sur l'exercice 2001. Par ailleurs, la tré-

sorerie de MGI COUTIER est suivie quotidiennement, celle de ses filiales mensuellement.

26.2. Risques industriels et liés à l'environnement

A. Risques liés à l'environnement

Les activités de MGI COUTIER sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement, notamment quant aux émissions dans l'air et dans l'eau, à l'utilisation de substances dangereuses et à l'élimination des déchets. Pour s'inscrire dans cette démarche, MGI COUTIER a mis en œuvre une politique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en faveur de ses employés et du respect de son environnement dans le cadre de la norme ISO 14001. En France, les chefs d'établissement et à l'étranger les Directeurs de Filiale sont responsables de la gestion et du suivi des risques liés à l'environnement en coordination avec le Vice-Président du Directoire en charge des Opérations.

B. Risques liés aux produits et services vendus

MGI COUTIER est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Les risques actuels sont raisonnablement provisionnés. MGI COUTIER est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, MGI COUTIER a souscrit une police d'assurance responsabilité civile garantissant les conséquences financières de ces réclamations. Cependant, la responsabilité de MGI COUTIER envers ses clients est le plus souvent illimitée alors que les couvertures d'assurance sont systématiquement plafonnées. Il existe donc un risque résiduel théorique.

26.3. Autres risques

A. Risques liés à la dépendance vis-à-vis du secteur automobile et de la clientèle

Les revenus de MGI COUTIER dépendent directement du niveau de la production automobile mondiale, en particulier en Europe, en Amérique du Nord, en Turquie et en Amérique du Sud. Cette production peut être affectée par la situation économique générale, par des programmes gouvernementaux, notamment d'incitations à l'achat de véhicules, par des accords commerciaux, par des évolutions de la réglementation et par les problèmes sociaux (dont les grèves et arrêts de travail). Par ailleurs, MGI COUTIER réalise plus de 42% de son activité directement auprès des deux constructeurs PSA et Renault. Les performances de ces deux constructeurs ont donc une incidence considérable sur les revenus de MGI COUTIER.

B. Risques liés aux nouveaux projets

Toute acceptation d'un nouveau projet fait l'objet d'une étude de rentabilité standardisée avec des critères de rentabilité et de retour sur investissements fixés par le Directoire. Une fois le projet accepté, il est suivi, de son démarrage jusqu'à la mise en production « série », avec des jalons où toutes les données financières et techniques sont analysées et corrigées si besoin.

C. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des nouveaux modèles

Les contrats de fourniture prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume. Ils sont consentis distinctement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de MGI COUTIER peuvent donc être affectés par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que MGI COUTIER ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. En outre, il peut arriver dans certains cas que le constructeur se réserve le droit de changer de fournisseur de manière discrétionnaire pendant la vie du modèle. Cependant, ces risques sont largement répartis dans la mesure où MGI COUTIER offre une large gamme de produits, installés ou mis en œuvre sur un grand nombre de références de véhicules.

D. Risques liés à la dépendance contractuelle

MGI COUTIER opère avec de nombreux fournisseurs, ce qui réduit significativement le risque de dépendance de ses résultats à un contrat ou à une clause contractuelle spécifique.

E. Risques clients

Chaque mois, la Direction Financière diffuse l'état des encours et des échus par client de même qu'un état synthétique sur les litiges par Division. Depuis l'exercice 2006, une assurance-crédit a été mise en place afin de réduire les risques d'impayés sur une partie du périmètre des entités MGI COUTIER situées en France et Espagne.

F. Risques sociaux

MGI COUTIER considère que ses relations avec ses salariés sont, dans l'ensemble, bonnes. Toutefois, bien que la politique sociale de MGI COUTIER vise à minimiser les risques sociaux, MGI COUTIER n'est pas à l'abri de mouvements sociaux qui pourraient avoir une incidence sur ses activités et ses résultats.

G. Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

Le savoir-faire industriel de MGI COUTIER et les innovations issues de la Recherche du groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu technologique le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. Le périmètre géographique et la durée de protection sont conformes à la pratique du secteur et adaptés aux besoins des Divisions ; ils font l'objet de revues systématiques et régulières. Si les risques de contrefaçon existent, cette approche constitue une arme juridique efficace pour lutter contre elle.

27 Honoraires des commissaires aux comptes :

(en euros)	MAZARS SA - MAZARS			ORFIS SA – ORFIS BAKER TILLY		
	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%
	N	N-1	(N)	N	N-1	(N)
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
- Emetteur	93.700	74.000	50,4	81.300	63.000	69,8
- Filiales intégrées globalement	73.727	83.280	39.2	35.184	33.117	30,2
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :						
- Emetteur	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Sous-total	166.427	157.280	89.6	116.484	96.117	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal, social	19.422	21.335	10,4	-	-	-
Autres	-	26.331	-	-	-	-
Sous-total	19.422	47.666	10,4	-	-	-
Total	185.849	204.946	100%	116.484	96.117	100%

28 Regroupements d'entreprises

28.1. DEPLANCHE FABRICATION

Le 1er avril 2011, le groupe MGI COUTIER a acquis 100 % de la société DEPLANCHE FABRICATION.

Cette société est intégrée globalement dans les comptes consolidés 2011 à compter du 1er avril 2011.

Cette opération a dégagé un goodwill de 0,5 million d'euros.

28.2. Groupe AVON AUTOMOTIVE

Le 6 juillet 2011, le groupe MGI COUTIER a acquis 100 % de la société AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC. (USA), détenant directement ou indirectement à 100 % les sociétés PETROL AUTOMOTIVE HOLDINGS INC. (USA), CADILLAC RUBBER & PLASTICS INC. (USA), CT RUBBER & PLASTICS INC. (USA), CADILLAC INDUSTRIES DE MEXICO SA DE CV (Mexique), CADIMEX SA DE CV (Mexique), CADILLAC RUBBER & PLASTICS DE MEXICO SA DE CV (Mexique), AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS LIMITED (UK), AVON AUTOMOTIVE SANAYI VE TICARET LIMITED SIRKETI (Turquie), AVON AUTOMOTIVE GMBH (Allemagne), AVON AUTOMOTIVE FRANCE HOLDINGS SAS (France), AVON POLYMERES FRANCE SAS (France), AVON AUTOMOTIVE A.S. (République Tchèque), INDUSTRIAL FLEXO S.L. (Espagne), AVON AUTOMOTIVE PORTUGAL LDA (Portugal), ainsi que 50 % de la société GOLD SEAL AVON POLYMERS PRIVATE LIMITED (Inde).

AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS et ses filiales détenues à 100 % sont intégrées globalement à compter du 6 juillet 2011 ; GOLD SEAL AVON POLYMERS PRIVATE LIMITED est intégrée proportionnellement à la même date.

Les comptes de ces sociétés sont établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières adopté au niveau européen et ont été harmonisés conformément aux principes comptables du groupe MGI COUTIER.

Le bilan synthétique consolidé des sociétés intégrées acquises au 6 juillet 2011 est résumé ci-après :

(en millions d'USD)	
Actifs non courants	40.5
Immobilisations corporelles	37.1
Autres actifs non courants	3.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103.1
Autres actifs courants	4.7
TOTAL ACTIF	148.3

(en millions d'USD)	
Capitaux propres	20.3
Passifs non courants	46.4
Provisions	4.0
Dettes financières moyen et long terme	39.7
Passifs d'impôts différés	2.7
Passifs courants	81.6
TOTAL PASSIF	148.3

L'affectation provisoire du prix d'acquisition se résume comme suit (en millions d'USD) :

✓ Prix d'acquisition :	52.2 MUSD
✓ Juste valeur des actifs nets acquis :	20,3 MUSD
✓ Goodwill :	31,9 MUSD

Dans le cadre de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, le groupe a procédé à l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs du groupe AVON AUTOMOTIVE.

Les analyses effectuées ont principalement amené le groupe à maintenir les terrains et constructions à leur juste valeur sur la base d'une évaluation récente (déjà intégrées par AVON AUTOMOTIVE dans ses propres comptes consolidés). Il est précisé que le groupe n'a reconnu aucune valeur pour les contrats avec les clients ou les relations clients.

La contribution du sous-groupe AVON AUTOMOTIVE sur l'exercice 2011 est de 124,2 Millions d'euros pour le chiffre d'affaires consolidé et de 7,8 Millions d'euros pour le résultat opérationnel.

Les principaux agrégats pro forma 2011 (base annuelle) sont les suivants :

(en milliers d'euros)	MGI COUTIER Périmètre historique (12 mois)	AVON AUTOMOTIVE (12 mois)	MGI COUTIER Données pro forma (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	410.272	249.644	659.916
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	39.752	17.697	57.449
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	27.004	13.297	40.301
RESULTAT OPERATIONNEL	25.678	8.688	34.366
RESULTAT NET	22.848	2.983	25.831

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

ORFIS BAKER TILLY
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

MAZARS
P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- ✓ le contrôle des comptes consolidés de la société MGI COUTIER SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ✓ la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les nouveaux textes IFRS que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2011,
- ✓ la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux regroupements d'entreprises intervenus sur l'exercice et aux données financières pro forma.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés présente les nouveaux textes IFRS que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2011. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.
- ✓ Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, ainsi que cela est mentionné dans la note 1.3 k) de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le groupe pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- ✓ Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des survaleurs, selon les modalités décrites dans les notes 1.3 b) et 7 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.3 b) et 7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 3 mai 2012.

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY
Valérie MALNOY

MAZARS
Alain CHAVANCE

ACTIF	Notes n°			31.12.11	31.12.10
		Montants bruts	Amort ou provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations Incorporelles	3.1	15.321	12.294	3.027	1.665
Immobilisations Corporelles	3.1				
Terrains		604	114	490	495
Constructions		21.243	10.999	10.244	8.260
Instal techn,mat et outillages		109.503	88.764	20.739	20.782
Autres immo corporelles		19.848	13.576	6.272	5.988
Immo en cours, av et acptes		2.314	-	2.314	208
		153.512	113.453	40.059	35.733
Immobilisations Financières	3.2				
Particip & créances rattachées		154.039	32.741	121.298	42.353
Autres immo financières		405	121	284	214
		154.444	32.862	121.582	42.567
Stocks	3.3	22.944	3.601	19.343	19.308
Avances & Acptes Versés/Cdes		1.694	-	1.694	2.624
Créances					
Clients et cptes rattachés	3.4	43.050	428	42.622	49.778
Autres créances	3.5	8.358	244	8.114	5.146
		51.408	672	50.736	54.924
Disponibilités et Valeurs Mobilières	3.6	17.535	-	17.535	17.010
Charges Constatées d'Avance		144	-	144	168
Ecart de Conversion Actif		-	-	-	-
Total de l'Actif		417.002	162.882	254.120	173.999

PASSIF	Notes n°	31.12.11	31.12.10
Capitaux Propres	3.8		
Capital social		21.393	21.393
Primes de fusion et d'apport		9.704	9.704
Réserve légale		2.139	2.139
Réserves réglementées		41	41
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		29.881	19.434
Acomptes sur dividendes		-	-
Résultat de l'exercice		4.554	11.784
Provisions réglementées	3.8	20.384	21.222
Situation Nette Avant Répartition		88.096	85.717
Autres fonds propres			
Avances conditionnées		440	160
Provisions pour Risques & Charges	3.9	2.698	3.279
Dettes			
Dettes financières	3.10	78.726	11.352
Associés - dettes financières diverses	3.10	23.633	13.717
Fournisseurs et comptes rattachés		44.437	43.880
Dettes fiscales et sociales	3.11	12.351	14.333
Autres dettes	3.11	3.529	1.561
		162.676	84.843
Produits constatés d'Avance		210	-
Ecarts de Conversion Passif		-	-
Total du Passif		254.120	173.999

**Compte de résultat
de l'exercice au 31 décembre 2011
comptes sociaux
(en milliers d'euros)**

	Notes n°	31.12.11 (12 mois)	31.12.10 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.2	292.198	276.342
Variation de la production stockée		691	(1.936)
Subventions d'exploitation		19	9
Autres produits d'exploitation		2.051	2.677
PRODUITS D'EXPLOITATION		294.959	277.092
Achats		(98.757)	(87.764)
Variation de stocks et encours		(631)	723
Autres achats et charges externes		(100.147)	(92.535)
VALEUR AJOUTEE		95.424	97.516
Impôts et taxes		(4.489)	(4.545)
Charges du personnel		(73.181)	(69.604)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		17.754	23.367
Dotations aux amortissements		(7.463)	(7.726)
Reprises et (dotations) aux provisions		442	(368)
Autres produits et (charges)		(261)	(54)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10.472	15.219
Produits et (charges) financières	4.3	(3.890)	644
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		6.582	15.863
Produits et (charges) exceptionnels	4.4	(4.214)	581
Participation des salariés		-	(2.029)
RESULTAT AVANT IMPOTS		2.368	14.415
Provisions pour impôts	4.5	2.186	(2.631)
RESULTAT NET		4.554	11.784

1 Présentation de la société et faits caractéristiques de l'exercice

L'activité de MGI COUTIER SA consiste à concevoir, développer, produire des outillages et des pièces automobiles et à les commercialiser notamment auprès des constructeurs automobiles français et étrangers, ainsi que d'autres équipementiers automobiles. Sa vocation est d'être à la fois concepteur, industriel, et assembleur de fonctions.

MGI COUTIER SA assure également la coordination des activités industrielles et financières auprès de l'ensemble des filiales du groupe MGI COUTIER, dont elle est la société mère.

Les comptes annuels sont établis en milliers d'euros.

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- ✓ du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999,
- ✓ des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005,
- ✓ aux règlements ultérieurs applicables du CRC et de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité ou de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

A. Incorporelles

Les frais d'études et de développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

lisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les fonds de commerce sont comptabilisés sur la base de leur valeur d'apport. Les fonds de commerce figurant au bilan font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères liés à la rentabilité constatée et les perspectives d'avenir de l'activité concernée. Suite à l'application au 1er janvier 2005 du règlement 2002-10, la société MGI COUTIER n'amortit plus les fonds de commerce figurant à l'actif du bilan.

Les logiciels de micro-informatique sont amortis sur une durée de 12 mois. Les autres progiciels ou dépenses engagés lors de la mise en place d'un nouveau système d'information (SAP) sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans.

Les brevets sont amortis sur leur durée de protection.

B. Corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilité des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées d'amortissement retenues peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Constructions 25 à 40 ans
- ✓ Agencements des constructions 5 à 10 ans
- ✓ Installations techniques 6 à 10 ans
- ✓ Matériels et outillages industriels 6 à 10 ans
- ✓ Installations générales 10 ans
- ✓ Mobilier, matériel de bureau 5 à 10 ans

Les amortissements complémentaires, résultant de l'application de dispositions fiscales (dégressif, exceptionnel), sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en «provisions réglementées».

C. Financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres, des multiples d'excédent brut d'exploitation, les perspectives de développement et de rentabilité.

2.3. Créances rattachées à des participations

A compter du 2 janvier 2002, le groupe MGI COUTIER a mis en place des conventions de trésorerie entre l'ensemble des filiales du groupe. Celles-ci stipulent que toutes les créances et dettes commerciales intragroupe échues depuis plus d'un mois et non remboursées sont considérées comme des avances de trésorerie. Le règlement de ces avances n'étant pas planifié, elles sont comptabilisées sous les rubriques « créances rattachées à des participations » ou « dettes rattachées à des participations ».

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

2.4. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières selon la méthode du premier entré-premier sorti, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production et les frais financiers.

Les provisions nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence, ou ceux pour lesquels le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation. Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable aux clients.

2.5. Créances clients

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées selon des critères d'ancienneté des créances non recouvrées. Une provision est également enregistrée chaque fois qu'un litige réel et sérieux est constaté, ou qu'un client fait l'objet d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des créances clients sont également calculées selon des critères d'ancienneté pour les factures non recouvrées, et suivant les modalités suivantes :

- ✓ provision égale à 25% du montant hors taxes des créances non recouvrées pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 150 jours et de moins de 360 jours.
- ✓ provision égale à 100% du montant hors taxes des créances non recouvrées, pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 360 jours.

2.6. Provisions pour risques et provisions pour charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.7. Engagements de retraite

Les droits acquis par les membres du personnel au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnés. Ils sont néanmoins évalués et leur montant à la clôture de l'exercice est mentionné en engagements financiers (cf. note 5.1).

Les engagements de retraite sont estimés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. Les estimations ont été réalisées sur la base d'un taux d'actualisation de 4,5%, d'une augmentation des salaires de 2,0% pour les cadres (idem pour les non-cadres), d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel.

La société MGI COUTIER a examiné l'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux de la nouvelle loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites. Après examen des caractéristiques de la population de ses salariés (âge, date d'entrée dans la vie active, profil de carrière, ...), la société a maintenu l'hypothèse d'un âge de départ en retraite à 65 ans.

Les médailles du travail ne font pas l'objet de provisions pour risques et charges car les engagements correspondants ne sont pas significatifs. Les conventions collectives qui s'appliquent aux établissements de MGI COUTIER ne prévoient pas cette obligation et les usages de la société restent accessoires en la matière.

2.8. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel comprend notamment les produits et charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les charges et produits exceptionnels comprennent notamment les dotations ou reprises relatives aux amortissements dérogatoires, les produits de cessions d'actifs et les produits et charges non liés à l'activité courante.

2.9. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques

3 Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Augment.	Diminutions	31.12.2011
Immobilisations incorporelles	13.830	1.491	-	15.321
Terrains	602	2	-	604
Constructions	18.580	2.669	(6)	21.243
Installations techniques, matériel et outillages	105.756	6.010	(2.263)	109.503
Autres immobilisations corporelles	19.060	1.297	(509)	19.848
Immobilisations en cours, avances et acptes	208	2.106	-	2.314
Valeurs brutes	158.036	13.575	(2.778)	168.833
Amort. Autres immob.Incorporelles	(12.165)	(129)	-	(12.294)
Provisions terrains	(107)	(7)	-	(114)
Amort. Constructions	(10.320)	(679)	-	(10.999)
Amort. Installat.Techn.	(84.974)	(5.689)	1.899	(88.764)
Amort. Autres immob.	(13.072)	(959)	455	(13.576)
Total amort./prov.	(120.638)	(7.463)	2.354	(125.747)
Valeur nette	37.398	6.112	(424)	43.086

Les « Immobilisations incorporelles » s'analysent comme suit au 31 décembre 2011 :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissement	Montant net
Logiciels	8.994	(7.568)	1.426
Fonds commercial	6.327	(4.726)	1.601
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Total	15.321	(12.294)	3.027

Les frais de Recherche & Développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 18.993 milliers d'euros (16.657 milliers sur l'exercice 2010).

3.2. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Augmentations	Diminutions	31.12.2011
Participations	52.067	29.571	-	81.638
Créances rattachées à des participations	21.888	50.515	(2)	72.401
Autres immob. Fin.	352	300	(247)	405
Valeurs brutes	74.307	80.386	(249)	154.444
Provisions sur titres de participation	(19.123)	-	-	(19.123)
Provisions sur créances rattachées	(12.479)	(1.139)	-	(13.618)
Provisions sur autres immobilisations	(138)	(106)	123	(121)
Total provisions	(31.740)	(1.245)	123	(32.862)
Valeur nette	42.567	79.141	(126)	121.582

3.3. Stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Matières premières	7.428	8.054
Encours de production	5.541	4.090
Produits intermédiaires et finis	9.925	10.685
Marchandises	50	54
Valeur brute	22.944	22.883
Provisions pour dépréciation	(3.601)	(3.575)
Valeur nette	19.343	19.308

3.4. Créances clients

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Créances clients	43.050	50.285
Provisions pour dépréciation	(428)	(507)
Valeur nette	42.622	49.778

3.5. Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Créances groupe	-	-
Créances hors groupe	8.358	5.390
Valeur brute	8.358	5.390
Prov. Dépréciation	(244)	(244)
Valeur nette	8.114	5.146

3.6. Disponibilités et valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Disponibilités	17.535	17.010
Valeur nette	17.535	17.010

3.7. Echéances des créances et des dettes

Les créances sont exigibles à moins d'un an à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	Echéances > 1 an
Créances rattachées S/ participations	72.401
Autres immobilisations financières	405
Créances clients provisionnées	428
Autres créances provisionnées	244
Total	73.478

Les dettes sont exigibles à un an au plus à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	Exigibilité 1 à 5 ans	Exigibilité > 5 ans	Total
Emprunts	44.635	5.375	50.010
Total	44.635	5.375	50.010

3.8. Capitaux propres

Le capital social se compose de 2.674.104 actions de 8 euros. Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR SA, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 68,3% du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2011 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Montants
Capitaux propres au 31.12.2010	85.717
Distribution de dividendes	(1.337)
Résultat de l'exercice	4.553
Mouvements sur les provisions réglementées	(837)
Total	88.096

3.9. Provisions pour risques et provisions pour charges

Les provisions pour risques et provisions pour charges, qui correspondent notamment aux litiges en cours avec les tiers, aux mesures de licenciement, aux pertes latentes de change, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	31.12.2011
Provisions pour litiges	3.279	1.760	(1.205)	(1.136)	2.698
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-
Total	3.279	1.760	(1.205)	(1.136)	2.698

3.10. Dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Dettes groupe	22.439	13.349
Dettes hors groupe :		
- Emprunts	64.535	11.282
- Intérêts à payer	18	70
- Autres	15.367	368
Total	102.359	25.069

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect des covenants financiers. Au 31 décembre 2011, la société respecte l'intégralité de ces covenants.

Les autres dettes financières intègrent un montant de 14.500 milliers d'euros relatif au complément de prix à verser en 2012 au titre de l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE.

3.11. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Organismes sociaux	5.543	6.024
Personnel	4.778	6.049
Etat (T.V.A., IS, etc.)	2.030	2.260
Avances et acomptes reçus	2.711	1.561
Autres dettes, charges à payer	818	-
Associés, dividendes à payer	-	-
Total	15.880	15.894

3.12. Entreprises liées

Les principaux postes au bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Créances rattachées à des participations	72.401	21.888
Clients et comptes rattachés	9.312	7.882
Autres immobilisations financières	-	-
Autres créances	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11.446	11.110
Emprunts et dettes financières	23.575	13.717
Autres dettes	-	-

3.13. Comptes rattachés

Les produits à recevoir sont principalement constitués d'avoirs fournisseurs pour 97 milliers d'euros (7 milliers en 2010) et de factures à établir pour 3.381 milliers d'euros (3.851 milliers d'euros en 2010). Les charges à payer concernent principalement des factures non parvenues pour 15.726 milliers d'euros (11.780 milliers d'euros en 2010), des avoirs à établir pour 2.275 milliers d'euros (3.193 milliers d'euros en 2010) et des dettes fiscales et sociales pour 7.166 milliers d'euros (9.226 milliers d'euros en 2010).

3.14. Effets de commerce

Les créances clients comprennent un montant de 1.460 milliers d'euros (13.321 milliers d'euros en 2010) correspondant à des effets reçus non échus et non escomptés. Les dettes fournisseurs comprennent des effets à payer pour un montant de 6.856 milliers d'euros (8.958 milliers d'euros en 2010).

4 Notes sur le compte de résultat

4.1. Produits et charges avec les entreprises et les parties liées

Les ventes à des entreprises liées se sont élevées à 25.077 milliers d'euros (21.134 milliers d'euros en 2010).

Les achats auprès des entreprises liées ont représenté 43.531 milliers d'euros (39.576 milliers d'euros en 2010).

Les produits financiers avec des entreprises liées se sont élevés à 806 milliers d'euros (108 milliers d'euros en 2010) (hors produits de participation et reprises sur provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

Les charges financières avec des entreprises liées se sont élevées à 330 milliers d'euros (130 milliers d'euros en 2010) (hors abandons de créances et dotations aux provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

L'information sur les parties liées, au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'ANC, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure dans le rapport annuel 2011.

4.2. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en France représente 158,5 millions d'euros, soit 54,2% du chiffre d'affaires total (56,6 % en 2010). Le chiffre d'affaires export représente 133,7 millions d'euros, soit 45,8% du chiffre d'affaires total (43,4 % en 2010).

4.3. Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Produits des participations	-	70
Différences nettes de change	(15)	2
(Dotations)/reprises nettes aux provisions	(925)	996
Abandons de créances	(2.035)	-
Intérêts financiers et autres charges financières (nets)	(915)	(424)
Total	(3.890)	644

Les dotations aux provisions sur les titres de participation s'élèvent à 0 millier d'euros (47 milliers d'euros en 2010). Il a été procédé à des reprises sur provisions sur les titres de participation pour un montant de 0 millier d'euros (359 milliers d'euros en 2010). Les dotations aux provisions sur créances rattachées à des participations s'élèvent à 1.139 milliers d'euros (0 millier d'euros en 2010). Elles concernent les filiales argentine et brésilienne. Des reprises ont été enregistrées sur l'exercice pour 196 milliers d'euros (869 milliers d'euros en 2010). Celles-ci concernent exclusivement la filiale italienne.

4.4. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Amortissements et provisions (nets)	837	762
Cessions nettes d'actifs	(45)	(64)
Autres produits (charges)	(5.006)	(117)
Total	(4.214)	581

Les autres produits et charges incluent une subvention à caractère commercial d'un montant de 5.000 milliers d'euros en faveur de la société APF détenue à 100%.

4.5. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Résultat avant Impôts	Impôts	Résultat net après impôt
Résultat courant (et participation)	6.582	781	7.363
Résultat exceptionnel	(4.214)	1.405	(2.809)
Résultat comptable	2.368	2.186	4.554

4.6. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement fiscal futur de 5.951 milliers d'euros (6.229 milliers d'euros en 2010), sur la base d'un taux d'imposition de 33,33 %.

5 Autres informations

5.1. Retraite

Le montant cumulé des engagements liés aux indemnités de départ en retraite non provisionnées à la clôture de l'exercice, s'élève à 4.536 milliers d'euros. Les hypothèses de calcul sont précisées dans la note 2.7 ci-dessus.

5.2. Crédits-bails

La valeur d'origine des immobilisations acquises en crédit-bail s'élève à 26.044 milliers d'euros et leur valeur nette s'élèverait à 8.188 milliers d'euros si elles avaient été acquises en pleine propriété et amorties. L'échéancier des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Montants
A un an au plus	-
A plus d'un an et cinq ans au plus	-
A plus de cinq ans	-

Les redevances payées au cours de l'exercice s'élèvent à 30 milliers d'euros.

5.3. Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société MGI COUTIER SA sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du groupe MGI COUTIER.

5.4. Autres engagements financiers

Au 31 décembre 2011, les autres engagements au profit d'organismes financiers s'analysent comme suit :

- ✓ 22.955 milliers d'euros au titre des cautions accordées (20.940 milliers d'euros en 2010),
- ✓ 65.720 milliers d'euros au titre d'hypothèques ou de nantissements d'actifs à caractère financier (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières) (1.220 milliers d'euros en 2010),
- ✓ 15.990 milliers d'euros au titre des effets faisant l'objet d'un escompte en compte au 31 décembre 2011 (8.325 milliers d'euros en 2010),
- ✓ 9.373 milliers d'euros au titre de créances cédées à un factor (10.914 milliers d'euros en 2010).

5.5. Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Directoire s'élèvent au total à 1.087.966 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (1.006.487 euros en 2010). Le montant total des rémunérations et jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève au total à 319.943 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (274.431 euros en 2010).

5.6. Effectif moyen

	2011	2010
Cadres	266	249
ETAM	674	664
Ouvriers	872	910
Total	1.812	1.823

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)
(en euros sauf mention contraire)

EXERCICES CONCERNES	Du 01.01.07 au 31.12.07	Du 01.01.08 au 31.12.08	Du 01.01.09 au 31.12.09	Du 01.01.10 au 31.12.10	Du 01.01.11 au 31.12.11
NATURE DES INDICATIONS					
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social en francs	-	-	-	-	-
Capital social en euros	21.392.832	21.392.832	21.392.832	21.392.832	21.392.832
b) Actions existantes					
- nombre	2.674.104	2.674.104	2.674.104	2.674.104	2.674.104
- valeur nominale des actions en francs	-	-	-	-	-
- valeur nominale des actions en euros	8	8	8	8	8
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	36.000	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	339.051.927	301.080.408	244.992.485	276.342.016	292.197.594
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5.301.297	9.387.140	17.465.275	22.778.604	9.481.329
c) Impôts sur les bénéfices	3.834.821	(3.051.754)	1.013.287	2.630.529	(2.186.463)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	1.277.447	-	980.370	2.029.242	
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7.281.382	(9.003.615)	8.168.485	11.783.689	4.553.807
f) Résultat distribué	2.139.283	0	1.256.829	1.337.052	1.337.052*
Résultat par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,07	4,65	5,79	6,78	4,36
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,72	(3,37)	3,05	4,41	1,70
c) Dividende net attribué à chaque action	0,80	0,00	0,47	0,50	0,50*
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	2.288	2.213	1.898	1.823	1.812
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	59.060.536	57.380.405	51.348.571	51.270.272	54.187.530
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.)	19.290.360	19.068.867	15.680.853	18.333.702	18.993.532

* Il s'agit ici de la distribution de dividende que le Directoire proposera à l'Assemblée Générale de juin 2012

ORFIS BAKER TILLY
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

MAZARS
P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la société MGI COUTIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ les notes 2.2 c), 2.3 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère

approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

- ✓ Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, ainsi que cela est mentionné en note 2.6 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 3 mai 2012.

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY
Valérie MALNOY

MAZARS
Alain CHAVANCE

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

ORFIS BAKER TILLY
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

MAZARS
P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

1.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport.

Redevances relatives aux frais de mandats

Votre société facture à ses filiales une redevance relative aux frais de mandats correspondant à 2,2 % ou 1,8 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages), respectivement pour les filiales étrangères utilisant ou n'utilisant pas SAP.

Les frais de mandats facturés peuvent être réajustés en fonction du coût réel recalculé en fin d'année dans une logique de coûts + 6 % de marge.

Sur l'exercice 2011, les produits suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Pays	Taux	Montants (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	1,80%	110.257
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	1,80%	288.535
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	2,20%	756.423
NINGBO			
MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	1,80%	132.324
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	2,20%	601.856
MGI COUTIER MA-KINA YEDEK PARÇA	Turquie	2,20%	524.789
IMALAT VE SANAYI			
MGI COUTIER ROM	Roumanie	1,80%	260.592
MGI COUTIER UK	Angleterre	2,20%	326.515

Les conventions signées avec les filiales concernées sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Ces conventions ont été renouvelées pour l'exercice 2011 par le Conseil de Surveillance du 4 novembre 2010 et pour l'exercice 2012 par le Conseil de Surveillance du 9 novembre 2011.

Facturation de frais de coordination et d'animation commerciale

Votre société facture à ses filiales des frais de coordination et d'animation commerciale qui leur sont apportées par les divisions de MGI COUTIER, sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages).

Sur l'exercice 2011, les produits suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	35.421
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	95.405
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	37.685
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	3.702
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	3.610
MGI COUTIER MAKINA YE- DEK PARÇA IMALAT VE SA- NAYI	Turquie	107.799
MGI COUTIER ROM	Roumanie	65.265
MGI COUTIER UK	Angleterre	83.308

Les conventions signées avec les filiales concernées sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Ces conventions ont été renouvelées pour l'exercice 2011 par le Conseil de Surveillance du 4 novembre 2010 et pour l'exercice 2012 par le Conseil de Surveillance du 9 novembre 2011.

Facturation de frais de prestations d'études et développement

Votre société facture à ses filiales des frais de prestations d'études et développement au coût réel payé cash ou, à défaut, à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires spécifique (chiffre d'affaires réalisé par les filiales et se rapportant aux outillages/pièces développés en France).

A compter de l'exercice 2008, la redevance de 4 % du chiffre d'affaires spécifique est limitée à une durée de 6 ans.

Sur l'exercice 2011, les produits suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	137.163
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	115.154
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	165.881

Les conventions signées avec les filiales concernées sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Ces conventions ont été renouvelées pour l'exercice 2011 par le Conseil de Surveillance du 4 novembre 2010 et pour l'exercice 2012 par le Conseil de Surveillance du 9 novembre 2011.

Conventions pour transformation des dettes commerciales en dettes financières

A compter d'un délai d'un mois après l'échéance contractuelle, toute facturation réalisée par MGI COUTIER auprès d'une filiale, qui n'est pas honorée ou soldée, est transformée en dette financière.

Cette transformation des dettes commerciales en dettes financières s'applique également pour les opérations de filiale à filiale, MGI COUTIER restant le pivot de l'opération.

Les sommes transférées en dettes financières portent intérêt au taux EURIBOR 1 mois majoré de 0,60 % pour 2011.

A compter de 2012, le taux d'intérêt sera le taux EONIA majoré de 0,60 %.

Ces conventions ont été renouvelées pour l'exercice 2011 par le Conseil de Surveillance du 4 novembre 2010 et pour l'exercice 2012 par le Conseil de Surveillance du 9 novembre 2011.

Convention de compte courant avec les sociétés AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC. et AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS LTD

Le 24 juin 2011, votre société a signé une convention de compte courant avec la société de droit américain River U.S. Inc.

Cette société a été absorbée par la société AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC. en date du 6 juillet 2011.

Le compte courant porte intérêt sur la base du nombre de jours effectif de mise à disposition de l'avance rapporté à une année bancaire de 365 jours à un taux calculé sur la base du coût réel du crédit d'acquisition souscrit dans le cadre de l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE, augmenté de 10 points de base.

Dans le cadre de cette convention, les produits financiers comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à 388.943 € pour AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC. et 252.402 € pour AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS LTD.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 28 avril 2011.

Recapitalisation de la société MGI COUTIER ARGENTINA SA

Recapitalisation de la société MGI COUTIER ARGENTINA SA sous forme d'abandon de créances ou d'incorporation de créances pour un montant compris entre 3,1 et 3,5 millions d'€.

En décembre 2011, votre société a effectivement consenti un abandon de créance à sa filiale argentine d'un montant de 2.000.000 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 1er septembre 2011.

Modification de la durée des conventions de management fees (relatives aux frais de mandats), de licence de redevance de marque, de prestations d'études et de développement et de frais de recherche avec la société MGI COUTIER ARGENTINA SA

Par avenants, les conventions de management fees (relatives aux frais de mandats), de licence de redevance de marque, de prestations d'études et de développement et de frais de recherche avec la filiale argentine sont devenues à durée indéterminée, sauf dénonciation ou résiliation donnée et convenue au moins trois mois avant la fin du mois de décembre de chaque année. Cette modification est applicable à compter de l'exercice 2012.

Ces avenants ont été autorisés par les Conseils de Surveillance du 1er septembre 2011 et du 9 novembre 2011.

Modification des taux de rémunération des conventions de gestion centralisée de trésorerie à compter de 2012

De nouvelles conventions de gestion centralisée de trésorerie, applicables à compter du 1er janvier 2012, ont été signées le 1er septembre 2011 pour l'ensemble des sociétés du groupe (sous la condition suspensive de leur autorisation par le Conseil de Surveillance), sauf pour la société DEPLANCHE FABRICATION avec laquelle la convention a été signée le 4 janvier 2012.

Dans le cadre de ces conventions, MGI COUTIER assure la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe.

Pour les filiales historiques du groupe MGI COUTIER, la société COUTIER JUNIOR SA, la société civile COUTIER SENIOR et la société DEPLANCHE FABRICATION, les avances consenties par MGI COUTIER à ses filiales, et inversement, porteront intérêt au taux EONIA majoré de 0,60 %.

Pour les sociétés AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS

INC. et AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS LTD, les avances consenties par MGI COUTIER à ses filiales, et inversement, porteront intérêt sur la base d'un taux annuel égal aux coûts externes majorés de 0,1 %, ou à défaut au taux EURIBOR 3 mois majoré de 2 %.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance du 9 novembre 2011.

Augmentation de capital de la société MGI COUTIER ENGINEERING PVT LTD

Votre société a participé à une augmentation de capital de la société MGI COUTIER ENGINEERING PVT LTD d'un montant de 18.700.000 roupies indiennes, soit 273.775 €, portant le capital social de la filiale indienne de 11.300.000 à 30.000.000 roupies indiennes.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 novembre 2011.

Acquisition des titres de la société AVON POLYMERES FRANCE SAS à la société AVON AUTOMOTIVE FRANCE HOLDINGS SAS

En date du 21 décembre 2011, votre société a acquis 100 % des actions de la société AVON POLYMERES FRANCE SAS à la société AVON AUTOMOTIVE FRANCE HOLDINGS SAS pour un prix de 1 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 20 décembre 2011.

Cette convention a été considérée comme devant être soumise à autorisation du Conseil de surveillance du fait de la détention par MGI COUTIER de 100% du capital de la société AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC. et des mandats d'administrateurs de Messieurs André COUTIER et Mathieu COUTIER dans cette dernière.

Abandon de créance à caractère commercial en faveur de la société AVON AUTOMOTIVE FRANCE HOLDINGS SAS

En date du 22 décembre 2011, votre société a consenti un abandon de créance à caractère commercial à la société AVON POLYMERES FRANCE SAS d'un montant de 5.000.000 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 20 décembre 2011.

Cette convention a été considérée comme devant être soumise à autorisation du Conseil de surveillance du fait de la détention par MGI COUTIER de 100% du capital de la société AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC. et des mandats d'administrateurs de Messieurs André COUTIER et Mathieu COUTIER dans cette dernière.

Prêt de 1.100.000 € à la société MGI COUTIER ENGINEERING PVT LTD

Afin de financer les investissements à réaliser dans le cadre de la réimplantation d'un atelier au sein de la société MGI COUTIER ENGINEERING PVT LTD (Inde), votre société a accordé à sa filiale indienne, le 13 février 2012, un prêt d'un montant de 1.100.000 € sur une durée de 5 ans, rémunéré au taux EONIA majoré de 0,6 %.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 20 décembre 2011.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

2.1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Licence de redevances de marque

Votre société facture à ses filiales une redevance se rapportant à la marque MGI COUTIER, sur la base de 1,2 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages).

Les redevances de marque peuvent être réajustées en fonction du coût réel recalculé en fin d'année dans une logique de coûts + 6 % de marge.

Sur l'exercice 2011, les produits suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Pays	Montants (en euros)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	79.491
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	200.485
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	424.634
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	96.642
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	7.720
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	232.612
MGI COUTIER ROM	Roumanie	137.148
MGI COUTIER UK	Angleterre	178.149

Les conventions signées avec les filiales concernées ont une durée initiale de dix années, et sont renouvelables par tacite reconduction pour une ou plusieurs périodes de trois années. Aucune convention n'est arrivée à échéance sur l'exercice 2011.

Facturation de frais de recherche

Votre société facture à ses filiales des frais de recherche, calculés sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces uniquement).

Sur l'exercice 2011, les produits suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Pays	Montants (en euros)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	33.843
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	92.942
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	37.486
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	3.702
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	3.610
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	102.332
MGI COUTIER ROM	Roumanie	65.150
MGI COUTIER UK	Angleterre	83.205

Les conventions signées avec les filiales concernées ont une durée initiale de dix années, et sont renouvelables par tacite reconduction pour une ou plusieurs périodes de trois années. Aucune convention n'est arrivée à échéance sur l'exercice 2011.

Facturation de royalties à la société MGI COUTIER ILIA

Dans le cadre d'un contrat de licence du 1er septembre 2005, votre société facture des royalties à la société MGI COUTIER ILIA (Iran) au titre de frais de recherche, de redevance de marque, de transfert de savoir-faire et d'activités de conseil dans les domaines suivants : finance, juridique, développement industriel, achats, développement commerce international, DSI, qualité et marketing.

Les royalties sont calculées sur la base du « Net selling price » des produits vendus par la filiale MGI COUTIER ILIA, à partir des taux suivants :

- ✓ 0,5 % pour les refacturations de frais de recherche,

- ✓ 1,5 % pour les activités de conseil,
- ✓ 1 % pour les redevances de marque,
- ✓ 2,5 % pour le transfert de savoir-faire (au-delà de la contribution au capital social de la filiale iranienne).

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice 2011 s'élèvent à 72.109 €.

Facturation de royalties à la société MEIPL

Votre société facture des royalties à la société MEIPL (Inde) relatives aux licences de transfert de savoir-faire portant sur les produits « conduits en carburant », ainsi qu'aux activités de conseil dans les domaines suivants : finance, juridique, développement industriel, achats, DSI, qualité, marketing, et développement commerce international.

Les royalties sont calculées sur la base du « Net selling price » des produits vendus par la filiale MEIPL, à partir des taux suivants :

- ✓ 0,95 % sur la base du « Base Domestic Turnover »,
- ✓ 2,85 % sur la base du « New Domestic Turnover »,
- ✓ 4,00 % sur la base du « Export Turnover ».

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice 2011 s'élèvent à 136.128 €.

Location de l'usine de Gournay à la SCI BRAY SUD

Votre société est locataire de l'usine de Gournay en Bray.

Le loyer pris en charge sur l'exercice 2011 s'élève à 94.717 €.

Convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance avec la société COUTIER JUNIOR SA et la société civile COUTIER SENIOR

Votre société met à disposition de ces deux sociétés un local destiné à abriter leur siège social et réalise des prestations d'assistance juridique lors de l'approbation des comptes annuels.

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à :

- ✓ COUTIER JUNIOR SA1.150 €
- ✓ Société civile COUTIER SENIOR383 €

Conventions de gestion centralisée de trésorerie

Dans le cadre de ces conventions, MGI COUTIER assure la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe.

Les avances consenties par MGI COUTIER, et inversement, portent intérêt au taux EURIBOR 1 mois majoré de 0,60 %.

Sur l'exercice 2011, les charges et produits financiers comptabilisés sont les suivants :

Sociétés	Charges financières (en €)	Produits financiers (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	-	48.782
MGI COUTIER BRASIL	-	64.366
MGI COUTIER ESPAÑA	149.813	-
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	-	13.142
MGI COUTIER TUNISIE	44.559	-
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	-	33.365
MGI COUTIER ROM	-	390
MGI COUTIER UK	131.805	-
MGI COUTIER SERVICES	-	797
SCI BRAY SUD	1.357	-
COUTIER JUNIOR SA	724	-
COUTIER SENIOR SOCIÉTÉ CIVILE	13.653	-

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 3 mai 2012.
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY
Valérie MALNOY

MAZARS
Alain CHAVANCE

TABEAU ANNEXE

Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-88 du Code de commerce

Sociétés	Roger COUTIER	André COUTIER	Henri TABORIN	Jean-Louis THOMASSET	Mathieu COUTIER
MGI COUTIER SA	Pdt du CS	Pdt du Directoire	VP du Directoire	VP du Directoire	Membre du Directoire
MGI COUTIER ARGENTINA	Adm. suppléant		Adm. suppléant (1)	Adm. sup- pléant	-
MGI COUTIER BRASIL	-	-	-	-	-
MGI COUTIER ESPAÑA	Adm.	Pdt		Adm. et VP	
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	-	Adm.	-	Adm.	-
MGI COUTIER TUNISIE	-	-	Gérant	-	-
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	-	Adm. et VP	-	Adm.	-
MGI COUTIER ROM	-	Pdt	Adm. suppléant	-	-
MGI COUTIER UK	Adm.	RP de MGI COUTIER, Adm.	Adm.	-	-
MGI COUTIER SERVICES	-	-	-	-	-
COUTIER JUNIOR	Pdt	Adm.	-	-	Adm.
COUTIER SENIOR	Gérant	-	-	-	-
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	-	Adm.	-	-	Adm.
MEIPL PVT	-	Adm.	Adm.	-	-
MGI COUTIER ENGINEERING PVT	-	-	Adm.	Adm. (2)	-
MGI COUTIER ILIA	-	-	RP de MGI COUTIER, VP	-	-

Pdt : Président

CS : Conseil de surveillance

VP : Vice-président

Adm. : Administrateur

RP : Représentant permanent

(1) Jusqu'au 29 avril 2011

(2) Jusqu'au 14 octobre 2011

Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2012

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, et après avoir délibéré, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 17.799 Euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 5.933 Euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 4.553.806,61 euros de la manière suivante:

- ✓ d'une part, aux actionnaires à titre de dividendes, pour un montant de 1.337.052 euros soit un dividende net par action de 0,50 euro ; étant précisé qu'il n'y a pas eu d'acompte sur dividende versé, soit un dividende net à verser par action de 0,50 euro, qui sera mis en paiement au siège social le 25 juin 2012 ;
- ✓ d'autre part, en report à nouveau pour le solde soit un montant de 3.216.754,61 euros.

L'assemblée générale décide qu'au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions d'auto-détention sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action (en euros)	Revenu éligible ou non à l'abattement
31 décembre 2008	Néant	Non applicable
31 décembre 2009	0,47	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2010	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relevant de l'article L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate qu'aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire n'est arrivé à expiration.

Sixième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2012 à 45.000 euros.

Septième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat de commissaire aux comptes :

- ✓ de MAZARS SA, commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Alain CHAVANCE, dont le siège social est sis : Le Premium – 131 Boulevard Stalingrad – 69624 VILLEURBANNE Cedex, immatriculée 351.497.649 RCS LYON au capital de 1.886.008 Euros
- ✓ ainsi que le mandat de son commissaire aux comptes suppléant M. Max DUMOULIN, né le 11 Mai 1950 à BEAUREPAIRE (38 – France) dont le bureau est sis 131 Boulevard Stalingrad – 69624 VILLEURBANNE Cedex

sont arrivés à expiration avec la présente assemblée.

L'assemblée générale, suivant proposition et délibération du Conseil de Surveillance en date du 26 Avril 2012, décide de renouveler :

- ✓ purement et simplement le mandat de MAZARS SA représentée par M. Alain CHAVANCE,
- ✓ et de nommer en qualité de nouveau suppléant de MAZARS SA : Monsieur Olivier BIETRIX né le 18 Novembre 1961 à LA TRONCHE (38 Isère - France) dont le bureau est sis 131 Boulevard Stalingrad – 69624 VILLEURBANNE Cedex,

pour une durée de 6 exercices, qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 qui sera appelée à statuer sur les comptes à clore le 31 décembre 2017, puisqu'ils répondent aux conditions légales exigées pour l'exercice de ces mandats.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que la société MAZARS SA n'est pas intervenue dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices. La société MAZARS SA a par ailleurs fait savoir qu'elle accepterait le renouvellement de ses fonctions.

Huitième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat de commissaire aux comptes :

- ✓ de ORFIS SA, second commissaire aux comptes titulaire, représentée par Madame Valérie MALNOY, dont le siège social est sis : 149 Boulevard Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE, immatriculée 957.509.045 RCS LYON, au capital de 1.015.000 Euros
- ✓ ainsi que le mandat de son commissaire aux comptes suppléant M. Jean-Louis FLECHE, né le 5 janvier 1960 (69 ST FONS France), dont le bureau est sis 149 Boulevard Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE

sont arrivés à expiration avec la présente assemblée.

L'assemblée générale, suivant proposition et délibération du Conseil de Surveillance en date du 26 avril 2012, décide de renouveler :

- ✓ purement et simplement le mandat de ORFIS SA représentée par Madame Valérie MALNOY,
- ✓ et de nommer en qualité de nouveau suppléant de ORFIS SA : Monsieur Olivier BRISAC né le 24 Octobre 1954 à (DIJON 21 - France) dont le bureau est sis 149 Boulevard Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE,

pour une durée de 6 exercices, qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 qui sera appelée à statuer sur les comptes à clore le 31 décembre 2017, puisqu'ils répondent aux conditions légales exigées pour l'exercice de ces mandats.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que la société ORFIS SA n'est pas intervenue dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices. La société ORFIS SA a par ailleurs fait savoir qu'elle accepterait le renouvellement de ses fonctions.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, à acquérir des actions de la Société dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et selon les modalités suivantes :

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- ✓ le total des actions détenues ne dépassera pas 0,5% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'appliquera à un montant du capital social de la Société qui serait, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social durant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 0,5% de son capital social ;
- ✓ le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 0,5% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite des actions revendues pendant la période d'autorisation ;
- ✓ le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 90 Euros (hors frais d'acquisition). Le Directoire, avec faculté de subdélégation, pourra toutefois ajuster le prix maximal d'achat susmentionné en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, de fusion ou d'apports ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale de l'action, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions ou de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- ✓ l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, dans les conditions autorisées par les autorités de marché. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation sera destinée à permettre à la Société d'assurer la liquidité et animer le marché au travers d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1er octobre 2008 de l'Autorité des marchés financiers.

Donne tout pouvoir au Directoire avec faculté de subdélégation afin de :

- ✓ juger de l'opportunité de mettre en œuvre la présente délégation ;
- ✓ déterminer les conditions et modalités d'acquisition et de cession dont notamment le prix des actions achetées ;

- ✓ effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tous ordres en bourse ;
- ✓ conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, d'effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités ;
- ✓ établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat ;
- ✓ d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter et mettre en œuvre la présente décision.

Décide que l'autorisation est valable pour une durée maximum de 18 mois à compter du jour de la présente décision soit jusqu'au 22 décembre 2013.

Cette autorisation interrompt et se substitue à l'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 Juin 2011.

Le Directoire donnera aux actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle dans le rapport prévu à l'article L.225-100 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'assemblée générale, notamment le nombre et le prix des actions acquises, le volume des actions utilisées.

Dixième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle confère tous pouvoirs à Monsieur André COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.



Siège Social

MGI COUTIER
975, route des Burgondes
01410 CHAMPFROMIER
France

Tél. : 00 33 4 50 56 98 98

Fax : 00 33 4 50 56 95 45

Société Anonyme à Directoire et
Conseil de Surveillance

Au capital de 21 392 832 Euros

Immatriculée RCS 344 844 998

Bourg-en-Bresse

www.mgicoutier.com



Equipementier Automobile & Poids lourd